



# Communauté de communes du pays de Fillière

300 rue des Fleuries – 74570 THORENS-GLIERES

☎ : 04.50.22.43.80 - 📠 : 04.50.22.82.09

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DECHETS MENAGERS**

### **ANNEE 2011**

Décret n°2000-404

- *Présenté en Conseil de Communauté le 28 Juin 2011*
- *Délibéré le 26 Juin 2012 (n° 2012-62)*
- *Télétransmis le 7 Juillet 2012*
- *Publié le 13 Juillet 2012*

# SOMMAIRE

Introduction :	3
1. Les investissements en 2012	4
2. OMr : Ordures ménagères résiduelles	7
2.1 Organisation de la collecte des OMr et traitement	7
2.2 La réorganisation du service	8
2.3 Tonnages d'OMr collectés	10
2.4 Dépenses de fonctionnement des Ordures Ménagères Résiduelles (Omr)	10
2.1 Recettes de fonctionnement des Ordures Ménagères Résiduelles (Omr)	12
3. Tri sélectif	12
3.1 Organisation de la collecte du tri sélectif	12
3.2 Bilan quantitatif et qualitatif du tri sélectif	13
3.3 Bilan budgétaire du tri sélectif	18
4. Déchetteries	20
4.1 Organisation	20
4.2 Fréquentation et tonnages collectés à la déchetterie des Ollières	21
4.3 Fréquentation et tonnages collectés à la déchetterie de Villaz	22
4.4 Traitement des déchets de déchetteries	23
4.5 Dépenses des déchetteries	25
4.6 Les recettes des déchetteries	26
5. Les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux)	26
5.1 Présentation des DASRI	27
5.2 Le système de collecte des DASRI	27
5.3 Dépenses pour la collecte des DASRI	28
5.4 Recettes pour la collecte des DASRI	28
6. Bilan et perspectives	29
6.1 Analyse quantitative	29
6.2 Analyse budgétaire	30
6.3 Perspectives	32

## INTRODUCTION :

La Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF) exerce la compétence «Élimination des déchets ménagers et assimilés » depuis la création de l'EPCI<sup>1</sup> en Octobre 1993. Le service est composé de 8 agents répartis comme suit :

- 1 responsable des services techniques (à temps partiel)
- 1 agent technique (à temps plein)
- 4 agents polyvalents : collecte des ordures ménagères, entretien et maintenance du parc, collecte des cartons PRO
- 1 agent de gardiennage déchetteries (à temps plein)
- 1 ambassadeur du tri (à temps partiel)

La CCPF organise la collecte des déchets ménagers pour les 9 communes qui la composent :

- Aviernoz
- Charvonnex
- Evires
- Groisy
- Les Ollières
- Naves Parmelan
- St Martin Bellevue
- Thorens-Glières
- Villaz



Ses compétences sont :

- La pré-collecte des déchets ménagers et assimilés
- La collecte des déchets ménagers et assimilés
- Le traitement par valorisation matière des déchets ménagers et assimilés
- Le traitement par valorisation énergétique est délégué à l'Usine d'incinération des Ordures Ménagères<sup>2</sup> du SILA<sup>3</sup>, située à Chavanod

Ses missions permettent le bon fonctionnement des équipements suivants :

- Points de regroupement des ordures ménagères et assimilés
- Déchetteries intercommunales
- Autres dispositifs de prise en charge des déchets (DASRI, Cartons PRO...)

<sup>1</sup> EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Les structures intercommunales disposent du droit de prélever l'impôt, sous forme de fiscalité additionnelle à celle perçue par les communes, ou, dans certains cas, à la place des communes. En pratique, cela veut dire que les EPCI votent les taux d'imposition qu'ils veulent voir appliqués. Il s'agit actuellement des communautés de communes, des communautés d'agglomérations et des communautés urbaines

<sup>2</sup> UIOM : Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

<sup>3</sup> Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy

## 1. LES INVESTISSEMENTS EN 2012

Dans le courant de l'année 2011, ce sont 34 CSE qui ont été posés sur le territoire de la CCPF. Le rythme s'est légèrement ralenti par rapport aux années précédentes (50 en 2008, 36 en 2009, 46 en 2010). Le tableau ci-dessous dresse la liste de ces travaux et donne leur coût global pour l'année 2011.

Commune	Point de collecte	OMR	Multimatériaux	Verre	Total €HT
Aviernoz	Cote bas	1			2 095 €
Aviernoz	Mouilles	1			1 316 €
Groisy	Chenay	1			2 370 €
Groisy	Espace animation	2			4 139 €
Groisy	Mairie	2			3 089 €
Groisy	Terrasses Parmelan	1	1	1	5 302 €
Groisy	EHPAD	1			1 145 €
Les Ollières	Chef lieu	1			1 817 €
Les Ollières	Chenet	1	1	1	5 084 €
Thorens Glières	Entrée chef lieu	2	2	1	11 931 €
Thorens Glières	Centre Arthur Lavy	2			3 510 €
Thorens-Glières	Nantizel	1			2 295 €
Thorens-Glières	Sapinière	1			2 020 €
Thorens-Glières	Collet	1			2 870 €
Villaz	Bonattrait	3			7 061 €
Villaz	Chez Coquard	2			4 348 €
Villaz	Ronzier	1	2	1	6 357 €
		<b>24</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>66 746 €</b>
			<b>34</b>		

*Travaux d'installation de CSE réalisés sur le Pays de la Fillière en 2011*

Ce ralentissement dans le rythme des travaux s'explique dans la mesure où il s'agit des derniers sites à aménager et par leur complexité (contraintes topographiques, foncières ou de sécurité ...).

OMr			Multimatériaux					Verre				
Taux de remplissage	Volume utilisé (m3)	Rendement	Volume disponible (m3)	Volume exploité (m3)	Taux de remplissage	Volume utilisé (m3)	Rendement	Volume disponible (m3)	Volume exploité (m3)	Taux de remplissage	Volume utilisé (m3)	Rendement
-	-	-	10	40	0,62	25	<b>62%</b>	9	19	0,51	10	<b>53%</b>
-	-	-	28	102	0,72	74	<b>73%</b>	28	33	0,60	19	<b>58%</b>
-	-	-	17	60	0,76	27	<b>77%</b>	17	30	0,64	19	<b>63%</b>
-	-	-	71	191	0,76	158	<b>83%</b>	55	84	0,62	54	<b>64%</b>
-	-	-	24	93	0,72	70	<b>76%</b>	23	25	0,66	16	<b>64%</b>
-	-	-	30	120	0,69	89	<b>74%</b>	26	26	0,67	17	<b>65%</b>
-	-	-	59	197	0,70	148	<b>75%</b>	36	82	0,59	47	<b>58%</b>
-	-	-	68	257	0,68	190	<b>74%</b>	51	85	0,57	50	<b>59%</b>
-	-	-	81	345	0,75	278	<b>81%</b>	51	96	0,56	55	<b>57%</b>

Bilan de conteneurisation OMR et tri sélectif en 2011

Volume de stockage correspondant à la somme des volumes de cuves installées sur la commune.

Volume disponible ramené au nombre de collectes hebdomadaires

Volume exploité ramené au taux de remplissage.

Le bilan du service de collecte (conteneurisation et fréquence de ramassage) pour chacune des communes. Ils sont exploités et pas aujourd'hui une analyse fine sur les ordures ménagères résiduelles (OMr) mais donnent déjà un point de départ pour les

et satisfaisant (> 70%). Les résultats constatés pour la commune d'Avignon semblent montrer que trois collectes par semaine

Des situations de saturation ont été observées sur un certain nombre de points :

- GROISY - chef lieu : la saturation de ce point devrait s'estomper avec la finalisation des travaux du chef lieu et l'aménagement d'un nouveau point de regroupement
- GROISY – gare : la mise en place début 2012 du point du gymnase devrait soulager ce point très sollicité
- VILLAZ – stade : la mise en place prochaine du point des Provinces devrait soulager ce point très sollicité
- VILLAZ - onnex : la mise en place prochaine du point des Provinces devrait soulager ce point très sollicité
- EVIRES - chef lieu : la saturation de ce point devrait s'estomper avec la finalisation des travaux du chef lieu et l'aménagement d'un nouveau point de regroupement

**ANALYSE :**

**L'analyse de rendement de conteneurisation a permis de programmer les premiers ajustements sur les flux de multimatériaux et de verre.**

**Aucune analyse de remplissage suffisamment fine ne permet aujourd'hui de faire un bilan sur les flux d'OMr. Un essai de mesure sera réalisé à l'automne 2012 sur une durée de 5 semaines. Cet échantillon devrait permettre une première analyse de rendement de conteneurisation en 2012.**

**Ce nouvel outil doit permettre :**

- l'ajustement des tournées de collecte
- de justifier les renvoi ou renforcement de points de regroupement
- de faciliter la programmation budgétaire

## 2. OMR : ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

---

### 2.1 Organisation de la collecte des OMr et traitement

---

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées par 4 rippers<sup>4</sup> et différents modes de pré-collecte des OMr sont en place sur le territoire :

- Bacs roulants
- Porte à porte
- Chalet poubelle de regroupement
- Conteneur semi enterré (CSE)

Deux camions-bennes permettent la collecte des CSE<sup>5</sup> par un système de grue. En 2009, les camions empruntaient chaque jour un parcours différent (9 circuits distincts). Cependant, l'installation progressive des CSE<sup>5</sup> permet l'optimisation du service et la réduction du nombre de tournées. Les 10 circuits initiaux ont donc été re-calibrés en 8 boucles réparties sur les lundi, mardi, jeudi et vendredi. Les tournées du mercredi ont pu être supprimées et permettent de dégager du temps de travail pour de l'entretien et de la maintenance des équipements de pré-collecte.

Cette disponibilité permet également d'assurer une continuité de service au cours des ponts ou à l'occasion d'un mouvement de grève ponctuel.

Le travail d'optimisation avec la pose des CSE a permis de libérer du temps de travail des rippeurs en permettant la collecte par un seul agent par véhicule sur 6 des 8 tournées de collecte des ordures ménagères. Ce temps libéré a permis de débiter une collecte de cartons professionnels dès le 1/1/12 sur la commune de Thorens-Glières. La poursuite de la démarche d'optimisation doit permettre le développer la collecte des cartons professionnels sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Les OMr collectées sont incinérées à l'UIOM<sup>6</sup> de Chavanod. Leur combustion permet à l'usine de produire de l'énergie sous forme :

- D'électricité pour ses propres besoins
- D'eau chaude pour le réseau de chauffage urbain de Champ Fleuri (Seynod)

Les gaz de combustion subissent 5 traitements de dépollution avant d'être rejetés dans l'atmosphère :

- Traitement des oxydes d'azote
- Traitement des poussières et des métaux lourds particulaires
- Traitement des acides forts et des métaux lourds gazeux
- Traitement des oxydes de soufre
- Traitement des dioxines et furanes

#### **ANALYSE :**

**L'objectif d'évolution du service « Déchets » de la CCPF est de poursuivre la suppression progressive du porte à porte et des derniers chalets OMr<sup>7</sup> au profit des CSE<sup>5</sup>. Ces derniers, organisés en points de regroupement :**

⇒ **Facilitent la collecte grâce au système de grue qui permet d'assurer la collecte avec 1 seul agent rippeur<sup>8</sup>/chauffeur**

---

<sup>4</sup> Agent de collecte des ordures ménagères

<sup>5</sup> CSE : Conteneur Semi Enterré

<sup>6</sup> UIOM : Usine d'Incineration des Ordures Ménagères

<sup>7</sup> OM : ordures Ménagères

<sup>8</sup> Agent de collecte des ordures ménagères

⇒ Offrent un volume de stockage plus important (5000 litres)

⇒ Répondent à toutes les normes de sécurité et d'hygiène pour les rippeurs et les usagers.

La combinaison de tous ces éléments permet d'optimiser le service en réduisant le nombre de tournées. Cette démarche d'optimisation a débuté en 2008 avec l'installation de 50 CSE, s'est poursuivie en 2009 avec la mise en place de 36 nouvelles cuves, de 46 cuves en 2010 et 33 cuves en 2011. La démarche doit se poursuivre en 2012 pour permettre d'avoir un seul agent par camion sur les deux camions de collecte.

## 2.2 La réorganisation du service

Fin 2011, les collectes sont assurées par 2 à 3 agents, 4 jours par semaine :

- BOM 2038 : 1 agent 4 jours par semaine
- BOM 3763 : 1 agent 2 jours par semaine et 2 agents 2 jours par semaine

La réorganisation du service initiée en 2009 se poursuit de la manière suivante :

- Redéfinition des parcours en densifiant les tournées (réduction du nombre de point de collecte en bacs roulants pour le passage à un agent par véhicule, suppression de « culs de sac » et du porte à porte)
- Suppression progressive de la collecte du mercredi, le temps de travail dégagé permet la réalisation de tâches d'entretien et de petits travaux de maintenance
- Passage à un agent par véhicule le mardi et le jeudi permettant le lancement de la collecte des cartons PRO
- Passage progressif à un agent par véhicule sur l'ensemble des tournées lorsque les contraintes techniques le permettent (le recours à un deuxième agent est nécessaire lorsque qu'il reste des points de collecte manuelle ou un nombre de bacs roulants supérieur à 20)

Les résultats de cette réorganisation à la fin de l'année sont présentés dans les trois tableaux suivants :

Véhicule	Lundi 2011	Mardi 2011	Mercr. 2011	Jeudi 2011	Vend. 2011	TOTAL 2008	TOTAL 2009	TOTAL 2010	TOTAL 2011
2038 YA 74	7:00	7:00	-	2*7:00	8:00	72	36	36	36
3763 ZP 74	2*7:00	7:00	-	7:00	2*8:00	108	72	58	44
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>180</b>	<b>108</b>	<b>94</b>	<b>80</b>

*Temps de travail des agents imputé à la collecte des ordures ménagères*

Véhicule	2008 (En litres)	2009 (En litres)	2010 (En litres)	2011 (En litres)	Evolution 08-09	Evolution 09-10	Evolution 10-11	Evolution 10-11 (en l)
2038 YA 74	17 902	14 172	14 507	13 954	-21%	2%	-4%	-553
3763 ZP 74	13 738	16 652	14 682	14 543	21%	-12%	-1%	-139
<b>TOTAL</b>	<b>31 640</b>	<b>30 824</b>	<b>29 189</b>	<b>28 497</b>	<b>-3%</b>	<b>-5%</b>	<b>-2%</b>	<b>-692</b>

*Evolution de la consommation de carburant du service DECHETS de la CCPF*

Véhicule	Moyenne hebdo 2010		Kgs / km	Moyenne hebdo 2011		Kgs / km	Evolution 09-10
	Kgs	Kms		Kgs	Kms		
2038 YA 74	34 207	336	102	35 433	340	104	2%
3763 ZP 74	30 198	421	72	31 137	408	76	5,5%
<b>TOTAL</b>	<b>64 405</b>	<b>757</b>	<b>85</b>	<b>66 570</b>	<b>748</b>	<b>89</b>	<b>4,7%</b>

*Rendement des tournées de collecte*

L'augmentation des moyennes de collecte (64 405 en 2010 contre 66 570 en 2011) n'est pas contradictoire avec la baisse globale sur l'année dans la mesure où le nombre de jours de collecte diffère d'une année sur l'autre. A titre indicatif, le nombre de collecte a été de 416 (2\*208) en 2011.

**ANALYSE :**

Dans la suite de la reprise complète des circuits engagée en 2009, la diminution des consommations de carburants se poursuit (-816 litres en 2009, -1635 litres en 2010). En 2011, l'économie globale est de 2% (baisse de 692 litres), on note un léger fléchissement lié à l'approche de la phase finale pour l'optimisation des tournées OMR.

Les effets de la réorganisation du service de collecte des OMr se poursuivent et se concrétisent dans l'évolution du rendement en hausse de 4,7%.

→ Au-delà des avancées observées jusque là, les dernières grandes évolutions attendues sur 2012 devraient porter davantage sur le temps de collecte des agents avec le passage à un agent sur les deux bennes. La cible étant d'environ 30h00 hebdomadaire pour chacun des véhicules.

Le temps de travail dégagé de la collecte (environ 100h00 hebdomadaires) a permis la poursuite de la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance.

Objet	Intervention	2010		2011	
		Nombre	Unité	Nombre	Unité
ENTRETIEN	Nettoyage haute pression	71	conteneur	28	conteneur
	Elimination nid de guêpes	1	chalet	0	chalet
	Remplacement du sac de propreté	10	CSE	0	CSE
	Remplacement de lames	2	CSE	0	CSE
NETTOYAGE	Ramassage déchets et balayage	437	point de collecte	148	point de collecte
MAINTENANCE	Pose signalétique	18	conteneur	308	conteneur
	Remplacement sacs portage	12	CSE	3	CSE
	Dévoilage	8	CSE	1	CSE
	Remplacement couvercle	7	CSE	7	CSE
	Remise visserie et goupilles pour armature couvercle	3	CSE	3	CSE
	Remplacement taquets coinces	2	CSE	0	CSE
	Remplacement cuve	2	CSE	0	CSE
	Réparation CA cassée/Démantèlement	2	CA	4	CA
	Déplacement matériel pré-collecte	0	CA/BR	19	CA/BR
	Agrandissement opercule CSE MULTI	1	CSE	0	CSE
	Installation trappe gros producteur	1	CSE	0	CSE
	Remplacement poignée de corde du sac	2	CSE	0	CSE
	Lestage béton pour cuve déformée	1	CSE	0	CSE
	Remplacement corde de sac	1	CSE	0	CSE
DENEIGEMENT	Déneigement	42	point de collecte	0	point de collecte

*Liste des travaux d'entretien et de maintenance du parc réalisés en 2010 et 2011*

**ANALYSE :**

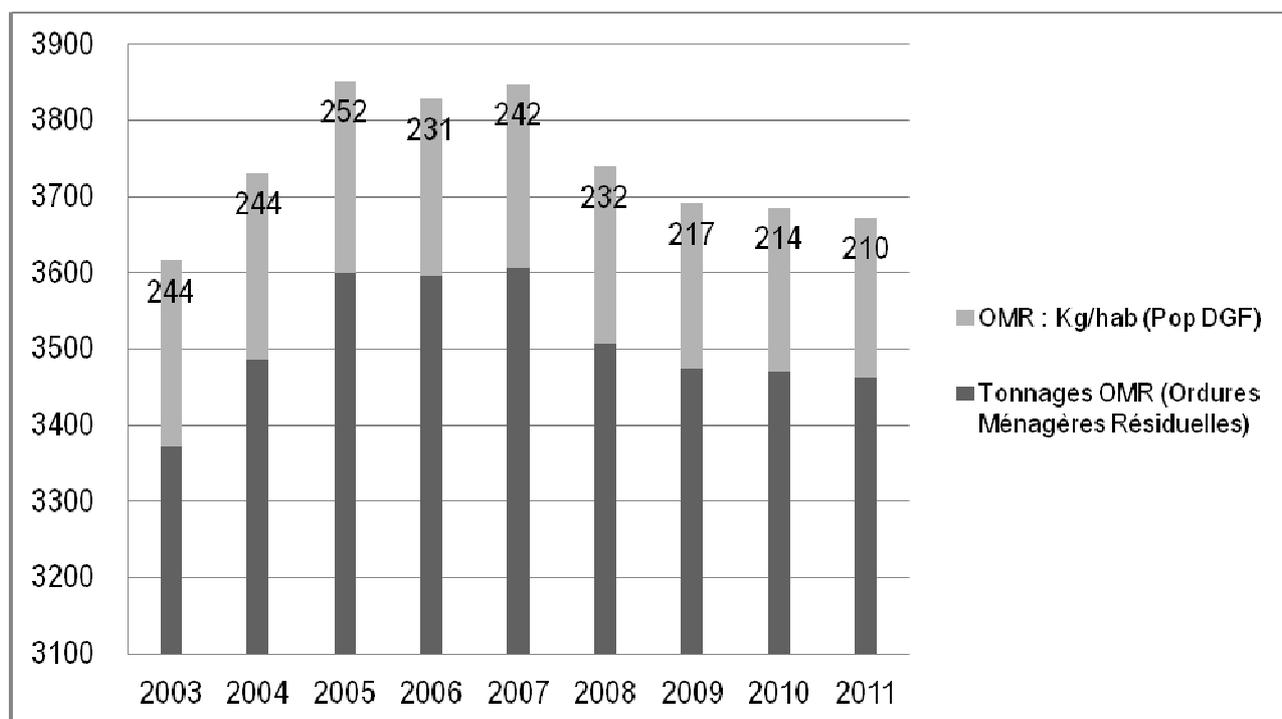
Le temps de travail dégagé des temps de collecte a permis sans créer de nouveau poste d'assurer les missions suivantes :

- entretien du parc
- gardiennage de la déchetterie des Ollières tous les jours de la semaine (effectué jusque là par un agent dédié jusqu'à son départ en retraite)
- gardiennage de la déchetterie de Villaz les mercredis et samedis (effectué jusque là par dans l'emploi d'un agent en Contrat à Durée Déterminée)

On note qu'en 2011, le temps d'entretien et de maintenance a été principalement consacré à l'installation de la nouvelle signalétique sur l'ensemble des équipements de pré-collecte.

### 2.3 Tonnages d'OMr collectés

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evol. 10/11
<b>OMR</b>	3372	3486	3599	3597	3607	3508	3474	3471	3462	-0,28%



*Evolution des tonnages et kg/hab d'OMr annuels pour la période 2003-2011*

En 2011, 3462 tonnes d'ordures ménagères résiduelles ont été envoyées à l'usine d'incinération (IUOM) de Chavanod. La production annuelle a diminué de 9 tonnes par rapport à 2010 soit une baisse de 0,28% (valeur brute). Alors que la courbe des tonnages d'ordures ménagères était en hausse depuis 2003, on note une baisse du flux depuis 2007 alors même que la population augmente. Dans ce contexte, le ratio en kg/habitant poursuit sa baisse engagée depuis 2007 et atteint 210 kg/hab en 2011 contre 214kg/hab en 2010. Cette diminution d'OMR/habitant s'inscrit dans les objectifs fixés par le Grenelle II de l'Environnement mais trouve ces limites au regard de la bonne performance déjà atteinte par la CCPF (Moyenne nationale en 2009 : 298kg/hab<sup>9</sup>).

#### **ANALYSE :**

La baisse de 0,28% du tonnage d'ordures ménagères résiduelles entre 2010 et 2011 peut s'expliquer par un report vers les filières de recyclage (+6% pour le tri sélectif). L'analyse au ratio/habitant confirme largement cette évolution qui est conforme avec les objectifs de réduction du SILA (cf Article 6.3).

### 2.4 Dépenses de fonctionnement des Ordures Ménagères Résiduelles (Omr)

	2010 (€ TTC)	Répartition	2011 (€ TTC)	Répartition	Evolution
Charge de personnel pré collecte	18 442	-	20 030	-	9%
Charge de personnel collecte	127 025	-	114 969	-	-9%

<sup>9</sup> Source : ADEME-Chiffres clés Déchets 2012

<b>TOTAL CHARGE PERSONNEL OMr</b>	<b>145 467</b>	<b>21%</b>	<b>134 999</b>	<b>19%</b>	<b>-7%</b>
Charge structure	12 415	-	11 184	-	-10%
Charge pré collecte	33 368	-	34 412	-	3%
Charge collecte	105 034	-	101 285	-	-4%
<b>TOTAL COLLECTE (hors personnel)</b>	<b>150 816</b>	<b>22%</b>	<b>146 881</b>	<b>21%</b>	<b>-3%</b>
<b>TOTAL COLLECTE (personnel inclus)</b>	<b>296 284</b>	<b>-</b>	<b>281 880</b>	<b>-</b>	<b>-5%</b>
<b>TOTAL TRAITEMENT (incinération OMr)</b>	<b>384 538</b>	<b>56%</b>	<b>419 979</b>	<b>60%</b>	<b>9%</b>
<b>TOTAL OMr</b>	<b>680 821</b>	<b>100%</b>	<b>701 859</b>	<b>100%</b>	<b>3%</b>

*Extrait des lignes principales de la grille de lecture du service Déchets (Compta'coût)*

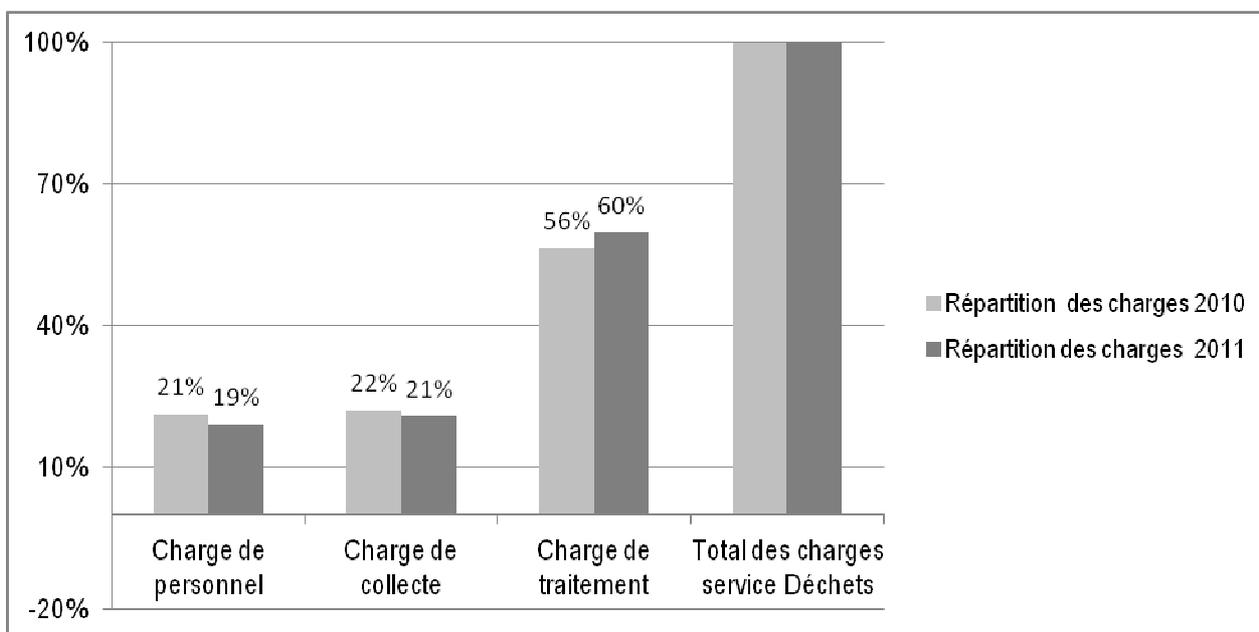
Les charges de personnel de collecte baissent de 9% et se reportent sur les charges de personnel de pré-collecte. Cette évolution est liée à l'évolution de la répartition du temps de travail des agents : ils passent désormais moins de temps à la collecte des déchets et davantage à l'entretien du parc (nettoyage, réparations ...).

La hausse légère des charges de pré-collecte est liée au nombre grandissant de conteneur semi-enterrés sur notre territoire, ce qui appelle des frais d'entretiens nouveaux. Cette évolution se cantonne cependant à des sommes peu élevées.

La baisse des frais de collecte concerne :

- le carburant (-6 565€ liée notamment à la baisse de consommation de carburant effectuée par les véhicules de collecte mais cette diminution est à mesurer avec un suivi des consommations affiné sur les véhicules en 2011)
- les frais d'entretien sur les bennes (importants en 2010 à hauteur de 22 797€, ils sont revenus à un niveau habituel en 2011 de 15 325€)

La forte augmentation du coût de l'incinération a pénalisé le coût du traitement qui a progressé de 9% (+35 441€) malgré la légère baisse de tonnages d'OMr incinérés. Cette augmentation des coûts de traitement impacte le budget général du service DECHETS à la même hauteur.



*Comparaison des taux de répartition des charges liées aux ordures ménagères entre 2010 et 2011*

La tendance au captage des dépenses par les charges de traitement se confirme encore en 2011 puisqu'elles atteignent cette année 60% des charges globales de gestion des OMr.

## **ANALYSE :**

La CCPF parvient à contenir l'évolution des charges de traitement (+9%) grâce au maintien de la baisse des charges de personnel (-7%) et de collecte (-3%). Cette situation trouvera ces limites :

- avec la finalisation du programme d'optimisation, les nouveaux leviers de réduction seront alors réduits
- avec les augmentations annoncées des coûts de traitements (+15% en 2012 puis en 2013)

### **2.1 Recettes de fonctionnement des Ordures Ménagères Résiduelles (Omr)**

En matière de déchets ménagers, la CCPF assume intégralement la compétence collecte et assure directement le financement de ce service par la TEOM<sup>10</sup>. La TEOM couvre l'intégralité des dépenses affichées ci-dessus et permet également de financer :

- Le service public du « tri sélectif »
- Le service public des « déchetteries »
- Les investissements nécessaires à la gestion des déchets (véhicules, travaux, conteneurs semi-enterrés ...)

## **3. TRI SELECTIF**

### **3.1 Organisation de la collecte du tri sélectif**

La collecte des déchets recyclables concerne les 9 communes du Pays de Fillière et a débuté en octobre 2001. Le système de pré-collecte des déchets recyclables a évolué en 2008 par le passage d'un système en tri-flux (conteneur bleu, jaune et vert) à un système en bi-flux (conteneur jaune et vert).

Ce choix d'évolution a permis :

- De faciliter le geste de tri aux usagers
- D'optimiser le budget de la collecte du tri sélectif en passant de trois à deux prestataires de service

Le territoire est organisé en Points Propres<sup>11</sup> qui permettent à chacun de déposer :

- **Les multi-matériaux :**
  - Bouteilles et flacons en plastique
  - Cartonnettes d'emballage
  - Briques alimentaires
  - Emballages en métal : aérosols, boîtes de conserve, barquettes aluminium et boîtes en métal
  - Papiers, journaux, revues et enveloppes
- **Le verre :**
  - Bouteilles en verre
  - Pots et bocaux en verre

La collecte des déchets recyclables est assurée par les prestataires suivants :

- Excoffier Recyclage pour les multimatériaux (Une fois par semaine)
- Trigénium pour le verre (Une fois par semaine et une tournée complémentaire tous les 15 jours)

<sup>10</sup> TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Toutes les personnes assujetties à la taxe foncière sont redevables de la TEOM. La base est la valeur locative à laquelle est appliqué le taux de TEOM déterminé par le Conseil de Communauté soit 8,71% en 2010 (idem 2009).

<sup>11</sup> Point Propre : Point de tri sélectif regroupant des conteneurs jaunes et verts

Le territoire dispose de 12 colonnes aériennes isolées pour la collecte du verre et 52 Points Propres équipés chacun de la manière suivante :

- Multimatériaux (colonnes aériennes à opercule jaune de 4m<sup>3</sup> ou CSE<sup>12</sup> de 5m<sup>3</sup> à couvercle jaune)
- Verre (colonnes aériennes de 4m<sup>3</sup> à opercule verte ou CSE<sup>13</sup> de 3m<sup>3</sup> à couvercle vert)

La suppression progressive des points de collecte de verre isolés se fait au bénéfice de Points Propres complets. Ceci s'explique par le fait qu'il a été montré que tous les flux (vert, jaune et OMr) devaient être proposés sur les Points Propres. Les dérogations à ce principe sont un vecteur d'incivilités.

L'équipement en conteneurs semi-enterrés de tri sélectif se fait progressivement sur les communes pour une meilleure intégration paysagère tout en facilitant les interventions de nettoyage pour les agents de la CCPF. Ces éléments participent à l'amélioration du geste de tri.

Les missions de collecte et de traitement de l'ensemble des flux sont réalisées par un prestataire dans le cadre d'un contrat de prestation de service auprès de :

- Excoffier Recyclage (Multimatériaux : conteneur jaune)
- Trigénium (Verre : conteneur vert)

<b>MULTIMATERIAUX</b>			
Typologie	Lieu	Dép.	Traitement
Papier	EXCOFFIER FRERES (Groisy) puis papeterie	74	Mise en pâte
Gros de magasin	EXCOFFIER FRERES (Groisy) puis papeterie	74	Mise en pâte
Brique	Filière REVIPAC	88	Séparation de fibre
Acier	Arcelor Packaging International	92	Fonte
Aluminium	Emin sous barème D. Repreneurs divers sous barème E.	1	Fonte
Bouteilles et flacons en plastique	VALORPLAST	92	Granulation
Cartonnettes	EXCOFFIER FRERES (Groisy) puis cartonnerie	74	Mise en pâte
Refus de tri	UIOM Chavanod	74	Incinération

<b>VERRE</b>			
Flux	Lieu	Département	Département
Bouteilles et pots en verre	OI Manufacturing	69	Fonte

*Synthèse des filières de reprise des matériaux recyclables issus du tri sélectif*

### 3.2 Bilan quantitatif et qualitatif du tri sélectif

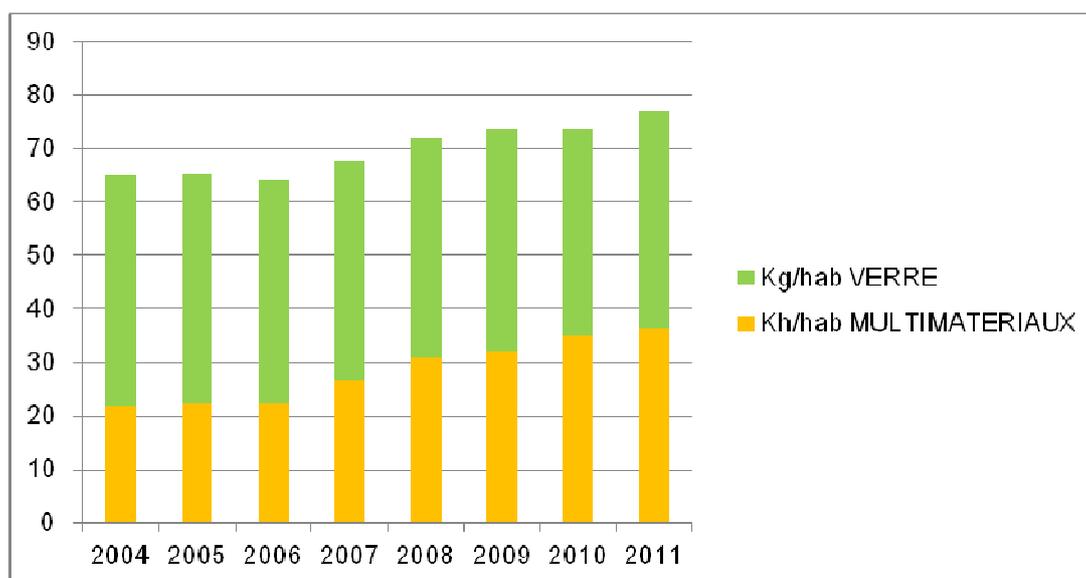
#### LES TONNAGES

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011	ADEME 2010 Rhône-Alpes (kg/hab)
Tonnages multimatériaux	310	316	333	397	465	516	569	601	6%	-
Tonnages verre	617	614	626	613	621	664	629	667	6%	-

<sup>12</sup> CSE : Conteneur Semi-enterré

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evolution 2010/2011	ADEME 2010 Rhône-Alpes (kg/hab)
Refus de tri collectés	NC	NC	NC	NC	26	18	37	47	28%	
Kh/hab MULTIMATERIAUX	22	22	22	27	31	32	35	36	-	33
Kg/hab VERRE	43	43	42	41	41	41	39	41	-	32

*Evolution des tonnages et kg/hab multimatériaux et verre collectés depuis 2004*

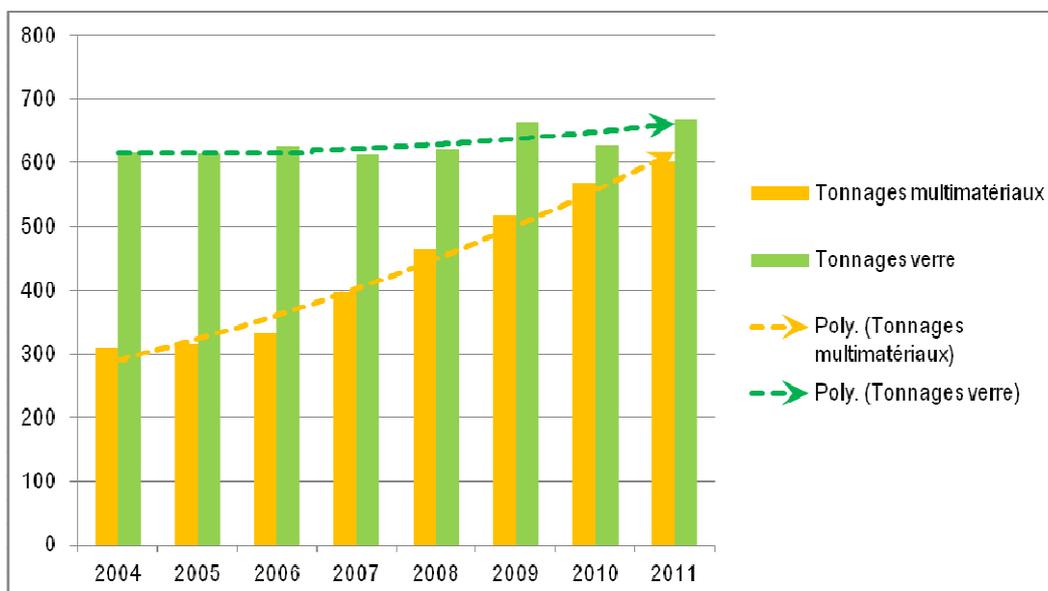


*Evolution des tonnages et kg/hab de tri sélectif annuel pour la période 2004-2011*

On note que le geste de tri est à la hausse notamment depuis 2007-2008 avec le passage en multimatériaux pour le conteneur jaune (emballages et papiers, journaux en mélange). Depuis cette période, le niveau de tri des emballages recyclables et papiers-journaux sur le territoire de la CCPF ne cesse de progresser. Le territoire présente des résultats supérieurs à la moyenne ADEME RHONE ALPES (milieu rural) pour les deux flux du tri sélectif. Concernant le verre le ratio est stable (environ 40kg/hab), cependant on notera pour 2011, un retour à la hausse de ce flux.

La hausse des refus de tri collectés sont en lien direct avec la hausse des tonnages et du taux de refus en 2010 et 2011. Cela reflète l'importance d'une bonne qualité de tri pour réduire les refus destinés à l'incinération au SILA dont le coût augmente fortement.

La courbe ci-dessous présente l'évolution des tonnages de tri sélectif depuis 2004. L'augmentation significative de la collecte du flux multimatériaux (emballages recyclables et papiers) se poursuit en 2011 avec +6% par rapport à 2010. Contrairement à l'année précédente les résultats du verre sont en hausse de 6%, ceci indique une hausse avérée du geste de tri puisque d'une manière générale en Haute-Savoie mais également sur l'ensemble du territoire national les performances de tri du verre sont plutôt à la baisse. Elle est également confirmée par les producteurs d'emballages en verre. Les résultats sont donc à la hausse pour les deux flux en 2011 par rapport à l'année précédente, l'effort doit être maintenu.



*Evolution des tonnages multimatériaux et verre collectés depuis 2004*

#### **ANALYSE :**

Même si la courbe de progression s'infléchit, le geste de tri continue de progresser sur le territoire du Pays de Fillière. Cette évolution s'explique en partie par la mise en place de 6 nouveaux Points Propres en 2011.

On notera pour 2011, une hausse des tonnages dans les conteneurs à verre. Cette augmentation peut-être également liée à la mise en place de nouveaux Points Propres puisque la hausse est équivalente sur les deux flux.

D'une façon générale, les résultats observés sur le dernier semestre 2011 montrent une reprise à la hausse des tonnages qui avaient été jusqu'alors moins favorables. Ce constat semble confirmer le rôle prépondérant de la communication qui avait été interrompue jusque là en raison d'un congé maternité.

#### **TAUX DE REFUS**

Le taux de refus correspond au pourcentage d'erreur de tri effectué sur 18 échantillons collectés dans les conteneurs jaunes du territoire. Il reflète la qualité de tri des usagers et sert à établir en partie les subventions versées par Eco-Emballages.

	Taux de refus 2010 (en%)	Taux de refus 2011 (en%)
Janvier	4,53	-
Février	6,68	4,86%
Mars	3,77	10,36%
Avril	1,84	13,28%
Mai	1,15	10,28%
Juin	7,52	5,48%
Juillet	1,80	-
Août	2,22	-
Septembre	2,47	5,77%
Octobre	3,07	5,86%
Novembre	12,26	-
Décembre	-	-
	<b>4,30</b>	<b>7,98%</b>

*Evolution du taux de refus moyen annuel entre 2010 et 2011*

En 2011, le taux de refus moyen de la CCPF est de **7,98%** (4,30% en 2010). Il reste faible en comparaison du taux moyen national de 23% (d'après le rapport annuel 2009 d'Eco-Emballages) mais est en progression. On remarque que le taux de refus diminue avec la reprise du travail de communication (2<sup>ème</sup> semestre 2011), cela confirme la tendance évoquée précédemment qui doit encourager à maintenir et à améliorer le travail de communication.

#### **ANALYSE :**

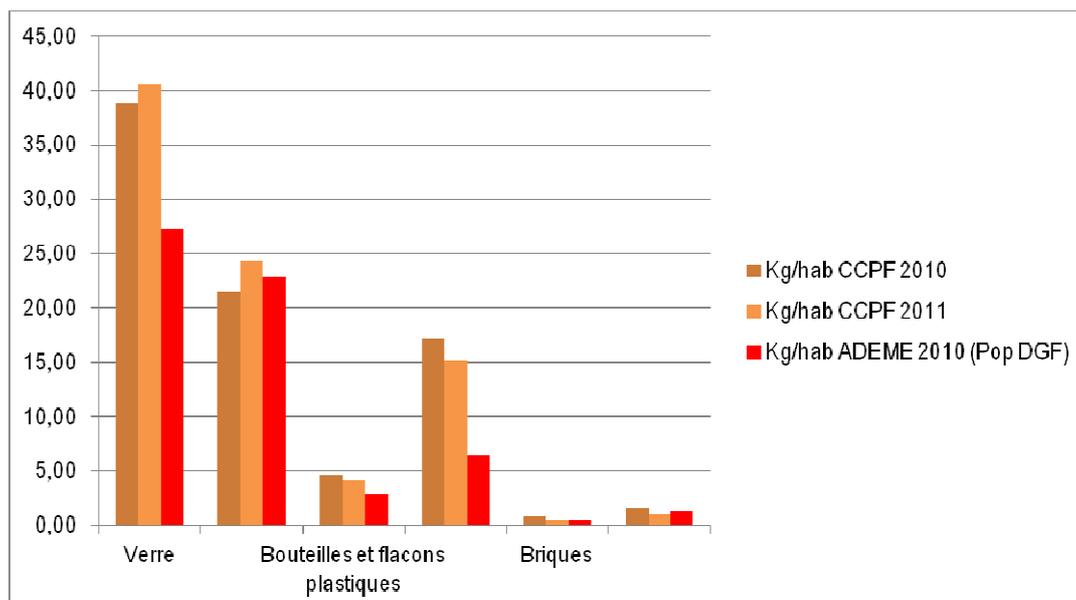
**La CCPF<sup>13</sup> présente en 2011 un taux de refus relativement bas (7,98%) au regard de la moyenne nationale mais avec une dégradation importante par rapport à 2010. Bien que celui-ci reste faible, la situation semble révéler la vulnérabilité de la démarche lorsque l'effort de communication est suspendu.**

#### COMPOSITION DU TRI SELECTIF

Les résultats de la composition du tri sélectif de la CCPF sont présentés dans le tableau ci-dessous et comparés au référentiel ADEME RHONE-ALPES 2010 :

TYPES DE DECHETS	2010		2011		
	Tonnages 2010	Kg/hab CCPF 2010	Tonnages 2011	Kg/hab CCPF 2011	Kg/hab ADEME 2010 (Pop DGF)
Verre	629	38,72	667	40,50	27,24
Papier	350	21,58	401	24,33	22,83
Bouteilles et flacons plastiques	76	4,68	69	4,18	2,88
Cartonnettes et cartons	280	17,23	250	15,18	6,53
Briques	13	0,82	8	0,50	0,53
Métal	25	1,54	17	1,01	1,30
Refus de tri	63	3,85	44	2,68	-
<b>TOTAL TS</b>	<b>1435</b>	<b>88,44</b>	<b>1457</b>	<b>88,40</b>	-
<b>TOTAL TS (Hors papier et refus de tri)</b>	<b>1023</b>	<b>63,01</b>	<b>1011</b>	<b>61,38</b>	<b>38,48</b>

*Tableau de la composition du tri sélectif de la CCPF 2010-2011 (en kg/hab)*



*Comparaison de la composition du tri sélectif de la CCPF 2010-2011 avec le référentiel ADEME RHONE ALPES 2010*

<sup>13</sup> CCPF : Communauté de Communes du Pays de Fillière

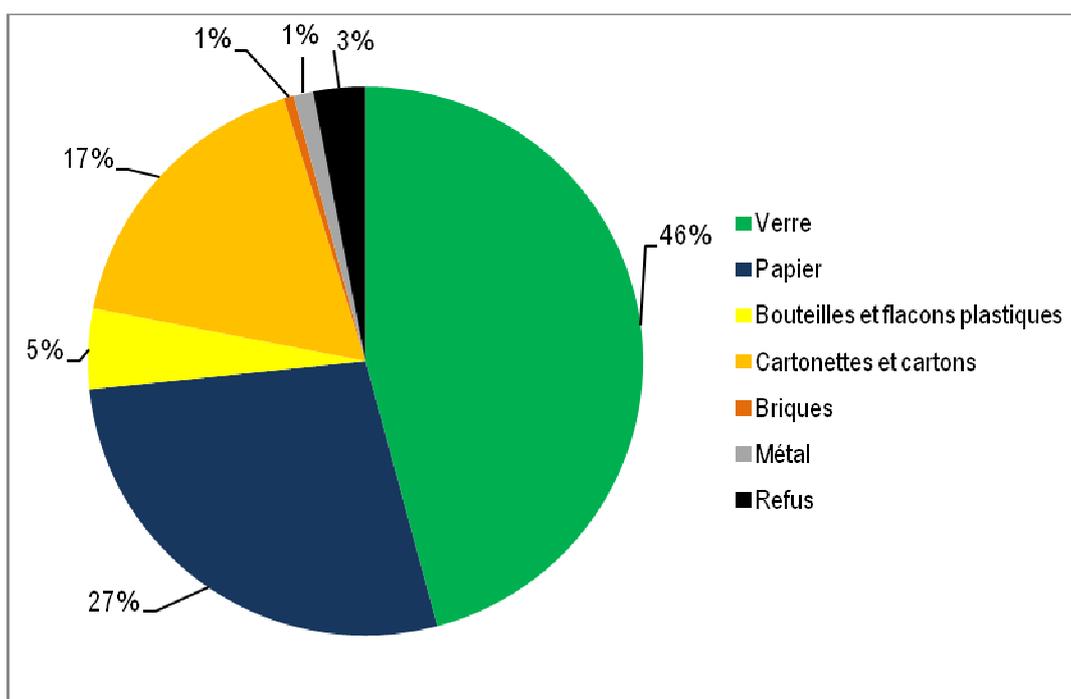
TYPES DE DECHETS	2010	2011	Evolution 10/11
Verre	44%	46%	5%
Papier	24%	28%	13%
Bouteilles et flacons plastiques	5%	5%	-11%
Cartonnettes et cartons bruns	19%	17%	-12%
Briques	1%	1%	-39%
Métal	2%	1%	-34%
Refus	4%	3%	-30%

*Comparaison de la composition du tri sélectif de la CCPF 2010-2011*

La composition des déchets recyclables collectés sur la CCPF présente comme caractéristiques majeures :

- Un pourcentage important de verre (46%)
- Un pourcentage important de papier (28%)
- Un pourcentage important de cartonnettes et cartons (17%)

Pour ces trois filières, les résultats de la CCPF sont supérieurs au référentiel ADEME RHONE ALPES 2010. On notera que depuis le passage au Barème E en juin 2011, les cartons bruns de déchetterie sont désormais pris en considération dans la composition.



**ANALYSE :**

La part des emballages recyclables augmente en 2011 de 6% sur les deux flux du tri sélectif, cependant le verre et les papiers, journaux et revues constituent toujours l'essentiel de la composition du tri sélectif sur le territoire de la CCPF.

- ⇒ Il faut développer le travail de communication pour améliorer les résultats des tonnages de tri et diminuer les refus de tri en progression en 2011.
- ⇒ Il faut continuer de progresser sur le volume d'emballages recyclables, notamment sur les cartonnettes, les bouteilles et flacons en plastique et le métal dont les prix de reprise sont en forte progression (cf article 2.8 – recettes du tri sélectif).

### 3.3 Bilan budgétaire du tri sélectif

#### LES DEPENSES

DEPENSES	Coût 2010 (en €TTC)	Coût 2011 (en €TTC)	Evolution
<b>Pré-collecte TS</b>	<b>6 008</b>	<b>2 645</b>	<b>-56%</b>
<i>Duo-poubelles - évènementiel</i>	1 343	646	-52%
<i>Fourniture équipement - Tri Sélectif</i>	4 664	1 999	-57%
<b>Collecte TS</b>	<b>126 383</b>	<b>140 651</b>	<b>11%</b>
<i>Collecte multimatériaux</i>	112 705	125 455	11%
<i>Collecte verre</i>	13 678	15 196	11%
<b>Incinération des RT</b>	<b>6 928</b>	<b>5 367</b>	<b>-23%</b>
<b>Communication</b>	<b>43 477</b>	<b>38 560</b>	<b>-11%</b>
<i>Coût poste ADT</i>	27 995	27 810	-1%
<i>Supports pour la comm. (Tract...)</i>	15 482	10 750	-31%
<b>TOTAL TRI SELECTIF</b>	<b>182 796</b>	<b>187 224</b>	<b>2%</b>

Bilan des dépenses pour le tri sélectif 2011

Les dépenses de pré-collecte sont en forte baisse en raison d'une charge financière conséquente en 2010 (changement de la signalétique notamment). Cette ligne de dépense n'a pas été reportée en 2011.

Les coûts de collecte ont fortement progressé, ils expliquent à eux seuls l'intégralité de la hausse globale de 2% :

- **Marché MULTIMATERIAUX** : augmentation du coût de collecte expliqué par la hausse des tonnages collectés en 2011 (+6%) dans les conteneurs jaunes ainsi que la revalorisation du coût de collecte annuelle en janvier 2011 du prestataire et dans le cadre du renouvellement de marché au 1<sup>er</sup> Septembre (+15%).
- **Marché VERRE** : hausse du coût liée à la hausse des tonnages collectés (+6%) et la revalorisation du coût de collecte à la tonne du prestataire dans le cadre du renouvellement de marché au 1<sup>er</sup> Septembre (+11%)

La baisse des dépenses de traitement des refus de tri n'est pas effective puisque les tonnages ont augmenté. La baisse s'explique par le décalage entre le cadencement des évacuations effectuées depuis le centre de tri et la période de production de ces déchets (stock de fin d'année).

Le budget de communication 2011 n'a pas été consommé sur le premier semestre 2011, ce qui explique la forte baisse des dépenses. Les résultats du tri observés sur cette période sont moins favorables en comparaison des années précédentes. La corrélation entre ces deux faits semble se confirmer et tend à montrer l'importance du travail de communication dans les résultats et son efficacité au regard des faibles sommes engagées (cf article 3.7 du présent rapport).

## ANALYSE :

La légère augmentation (2% en 2011) dissimule deux constats importants :

- ⇒ La forte hausse des coûts de traitement (+11 et 15% sur les nouveaux marchés)
- ⇒ L'importance du travail de communication

## LES RECETTES

La CCPF a signé un contrat avec la société Eco-Emballages qui a pris effet le 22 Décembre 2000. Dans ce contrat, Eco-Emballages s'engage à apporter à la CCPF des soutiens financiers destinés à alléger le coût de la collecte sélective en fonction des performances réalisées et des moyens mis à disposition pour la communication et la collecte du tri sélectif des déchets sur le territoire. On notera qu'en Juin 2011 ce contrat avec Eco-Emballages a été renouvelé jusqu'au 31 Décembre 2016 sous la dénomination du contrat Barème E. Le Barème E présente une différence majeure avec le contrat précédent puisque les soutiens d'Eco-Emballages sont désormais uniquement affiliés à la performance du geste et de la qualité du tri effectués par les habitants de la collectivité. Donc plus on trie, mieux on trie et plus la collectivité engendre des recettes.

La CCPF a profité du passage au Barème E pour réviser ces contrats de reprise et désormais deux nouveaux flux sont rachetés et pris en compte dans les résultats de la collectivité par l'Eco-organisme (Gros de magasin et cartons bruns). Précisions que les cartons bruns sont collectés en déchetterie et donc que les recettes liées au rachat de ce matériau sont attribuées aux recettes de déchetterie (cf article 4.6).

RECETTES	2010 (€ TTC)	2011 (€ TTC)	Evol. 10/11
EE : soutien / T et qualité (soutien valorisation)	110 045	98 310	-11%
EE : soutien communication	15 795	17 040	8%
Eco-Folio (Soutien papier)	11 030	7864	-40%
Reprise des matériaux	60 191	80 991	35%
<i>Reprise papier</i>	30 558	31 390	3%
<i>Reprise Gros de Magasin</i>	0	600	-
<i>Reprise cartonnettes</i>	3 276	6 679	104%
<i>Reprise verre</i>	10 866	13 255	22%
<i>Reprise bout. et flacons plastique</i>	12 955	24 633	90%
<i>Reprise Acier</i>	1 834	3 398	85%
<i>Reprise Alu</i>	702	1 035	47%
<i>Reprise ELA</i>	0	0	-
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>186 030</b>	<b>204 205</b>	<b>10%</b>

### Détails des recettes du tri sélectif issues de la reprise des matériaux et des éco-organismes 2010-2011

On relève une hausse importante des recettes directement liées au recyclage (+35%) avec la forte augmentation des prix de reprises des matériaux (notamment pour le plastique, les cartonnettes, l'acier et le papier) par les recycleurs associés à la hausse des tonnages. On notera une baisse des soutiens à la valorisation d'Eco-Emballages liée à une réactualisation des acomptes trimestriels qui rendait cette ligne conséquente en 2010.

La très forte baisse des soutiens Ecofolio (-40%) est liée à la performance de valorisation énergétique de l'UIOM du SILA n'ayant pas atteint les seuils requis pour l'année 2011. Il n'y a de ce fait pas de soutien à la valorisation énergétique des papiers.

## LE RESULTAT

	2010		2011		Evolution 2010 / 2011
	DEPENSES (€ TTC)	RECETTES (€ TTC)	DEPENSES (€ TTC)	RECETTES (€ TTC)	
Pré-collecte tri sélectif	6 008	-	2 645	-	-56%
Collecte et traitement	126 383	-	140 651	-	11%
Coût du poste ADT	27 995	-	27 810	-	-1%
Incinération des refus de tri	6 928	-	5 367	-	-23%
Actions de communication	15 482	-	10 750	-	-31%
EE : soutien comm.	-	15 795	-	17 040	8%
EE : soutien à la valorisation	-	110 045	-	98 310	-11%
ECOFOLIO : soutien papier	-	11 030	-	7 864	-40%
Reprise des matériaux / recycleurs	-	60 191	-	80 991	35%
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>186 030</b>	<b>-</b>	<b>204 205</b>	<b>10%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>182 796</b>	<b>-</b>	<b>187 224</b>	<b>-</b>	<b>2%</b>
<b>SOLDE</b>	<b>-3 235</b>		<b>-16 981</b>		

*Synthèse du coût de collecte et de traitement des déchets issus du tri sélectif (Compta'coût)*

Malgré les fortes évolutions des coûts de traitement, on constate que **le budget pour le tri sélectif 2011 est excédentaire de 16 981€.**

#### **ANALYSE :**

L'augmentation des coûts de prestation constatés en 2011 faisaient craindre un mauvais bilan annuel. Le bon niveau de recette lié notamment à la reprise des matériaux. En effet, le nouveau contrat Eco-Emballage nommé Barème E (soutien basé uniquement sur les résultats de tonnages déchets recyclables collectés) et les nouveaux contrats de reprise matériaux passés en juin a permis de compenser très largement cette tendance et d'afficher un bilan excédentaire.

Ceci montre l'intérêt :

- d'un tri sélectif de qualité, au-delà des enjeux environnementaux il s'agit sans conteste du meilleur moyen de réduire la facture
- d'une communication appuyée et de qualité

## **4. DECHETTERIES**

### **4.1 Organisation**

Deux déchetteries intercommunales sont en service aux Ollières (Mise en service en Avril 98) et à Villaz (Reprise en gestion intercommunale en Octobre 1993)

#### **Horaires d'ouverture de la déchetterie des Ollières :**

Du 1 <sup>er</sup> Avril au 31 Octobre	Du 1 <sup>er</sup> Novembre au 31 Mars
Lundi : 14H-18H	Lundi : 13H30-16H30
Du mardi au vendredi : 9H-12H et 14H-18H	Du mardi au vendredi : 9H-12H et 13H30-16H30
Samedi : 8H30-12H30 et 13H30-18H	Samedi : 9H-12H30 et 13H30-17H

#### **Horaires d'ouverture de la déchetterie de Villaz :**

Du 1 <sup>er</sup> Avril au 31 Octobre	Du 1 <sup>er</sup> Novembre au 31 Mars
Mercredi : 9H-12H	
Samedi : 9H-12H et 14H-18H	Samedi : 9H-12H et 13H30-16H30

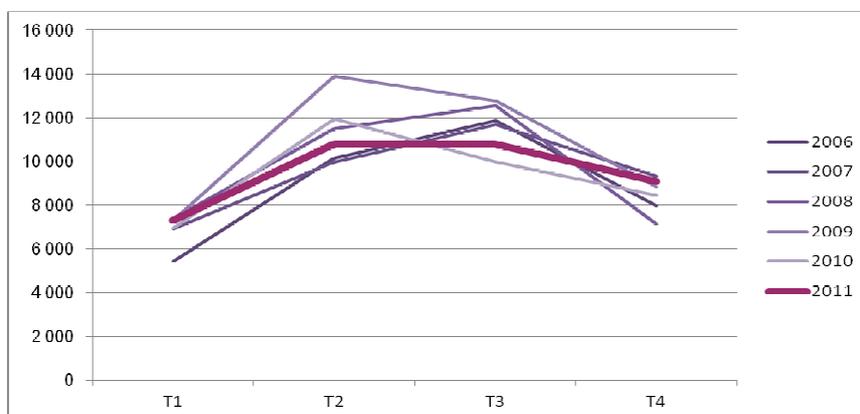
La CCPF assure en régie le gardiennage, l'entretien et la gestion des déchetteries. La société Excoffier Recyclage est chargée de l'enlèvement des déchets et du transfert vers les filières de recyclage et de traitement.

#### 4.2 Fréquentation et tonnages collectés à la déchetterie des Ollières

Le gardien a comptabilisé **37 967 visites** pour l'année 2011, soit 2% par rapport à 2010.

	T1	T2	T3	T4	TOTAL ANNUEL	Evolution
<b>2006</b>	5 433	10 163	11 871	7 972	<b>35 439</b>	-
<b>2007</b>	6 927	9 959	11 678	9 329	<b>37 893</b>	7%
<b>2008</b>	7 395	11 508	12 557	7 137	<b>38 597</b>	2%
<b>2009</b>	7 324	13 901	12 772	8 832	<b>42 829</b>	11%
<b>2010</b>	6 972	11 915	9 958	8 450	<b>37 295</b>	-13%
<b>2011</b>	7 305	10 796	10 787	9 079	<b>37 967</b>	2%

*Tableau récapitulatif des fréquentations de la déchetterie des Ollières entre 2006 et 2011*



*Saisonnalité de la fréquentation de la déchetterie des Ollières entre 2006 et 2011*

La fréquentation de la déchetterie des Ollières évolue assez peu cette année et laisse apparaître clairement deux saisons (estivale et hivernale) bien distinctes, justifiant les horaires d'été et d'hiver.

Matériaux	Poids en tonnes 2010	Poids en tonnes 2011	Evolution 2010/2011
Cartons bruns	180	159	-12%
Ferraille	192	181	-6%
Déchets verts	788	948	20%
Pneus	38	37	-5%
Huile minérale	1 170	6 882	488%
Incinérables	307	352	15%
Encombrants	691	591	-15%
Gravats	414	505	22%
DMS	9	17	89%
Bois	386	472	22%
Piles	2	2	-13%
Lampes	0,315	0,306	-3%
D3E	77	99	29%
<b>TOTAL (hors huile)</b>	<b>3 085</b>	<b>3 362</b>	<b>9%</b>

*Evolution des tonnages de chacun des flux repris sur le site de la déchetterie des Ollières*

De manière générale, les tonnages collectés et traités pour le site de la déchetterie des Ollières présentent une hausse plus importante en 2011 (+9%) qu'en 2010 (+7%).

La hausse des tonnages est caractérisée sur les flux suivants :

- Hausse de 29% pour les Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (D3E) liée à une communication spécifique fin 2011. Cette filière a été mise en place en 2010 pour soulager le flux des encombrants. Alors que les résultats ne se sont pas fait sentir en 2010, la démarche semble avoir joué un rôle cette année dans la baisse des tonnages d'encombrants.
- Hausse de 20% des déchets verts. Ce phénomène semble lié aux conditions climatiques spécifiques à l'année 2011. Ce constat se vérifie sur les territoires limitrophes qui présentent des hausses équivalentes sur ce flux.
- La hausse sur les autres flux ne peut s'expliquer par la hausse de fréquentation qui reste très limitée. Il faudra donc un suivi spécifique en 2012 sur les flux DMS (+89%), huile minérale (+488%), bois (+22%), gravats (+20%) et incinérables (+15%).

Certains flux présentent une baisse qui peut s'expliquer comme suit :

- La baisse des encombrants de 15% s'explique en partie par un report vers les D3E. Pour le reste, on peut imaginer un transfert éventuel vers la benne incinérables (en hausse de 15%). Ce flux sera à surveiller en 2012.
- La baisse de 13% pour le flux des piles s'explique simplement par la typologie des piles déposées (plus lourdes) qui impacte les tonnages. En effet, le nombre d'enlèvement en 2010 et 2011 est équivalent (6 par an).
- La baisse des cartons bruns de 12%, elle pourrait s'expliquer par l'alignement du tarif « PROFESSIONNELS » de la déchetterie sur celui d'EXCOFFIER et l'incitation des professionnels à se rendre directement chez EXCOFFIER.
- La baisse de la ferraille (-6%) suit inversement la courbe de valeur des matériaux. L'activité des récupérateurs devenant de ce fait plus lucrative. La baisse est moins conséquente qu'en 2010 (-22%) avec le travail des gardiens vis-à-vis des récupérateurs. Cependant, le climat tendu entre gardiens et récupérateurs soulèvent la nécessité d'une réflexion profonde pour solutionner ces difficultés. Une solution de vidéosurveillance est prévue pour 2012 ainsi qu'une réflexion sur le mode de gardiennage (2 agents et filtrage des entrées sur le site)
- La baisse de 3% des lampes relève uniquement du type de lampes déposées, on note que le nombre d'enlèvement est identique (2/an)

#### **ANALYSE :**

**On constate que les tonnages (+9%) progressent plus vite que les visites (+2%) pour l'année 2011. Cette évolution signale des apports de plus en plus importants susceptibles de marquer deux tendances :**

**- augmentation de la fréquentation des professionnels (pour lesquels chaque unité de dépôt est plus importante). A noter à ce propos que dans le courant de l'année 2011, la C2A a complètement fermé l'accès de ces déchetteries aux professionnels. Cette mesure a pu générer un phénomène de transfert.**

**- importance des données climatiques sur le flux déchets verts qui vient « plomber » les résultats**

### **4.3 Fréquentation et tonnages collectés à la déchetterie de Villaz**

Les gardiens ont comptabilisé **8 282 visites** pour l'année 2011. Soit une hausse de fréquentation de 8 % par rapport à 2010.

2010	2011	Evolution 2010/2011
7704	8282	8%

*Tableau récapitulatif des fréquentations de la déchetterie de Villaz entre 2010 et 2011*

Cette forte hausse peut s'expliquer notamment par :

- L'augmentation de population sur Villaz
- Le renforcement du contrôle d'accès sur Annecy-le-Vieux (pas de transfert depuis Nâves-Parmelan)

Matériaux	Poids en tonnes 2010	Poids en tonnes 2011	Evolution 2010/2011
Cartons Bruns	38	32	-14%
Ferraille	39	33	-15%
Déchets verts	292	329	13%
Encombrants	107	102	-4%
Huile minérale (en litres)	0	4463	-
Gravats	-	84	-
Bois	66	70	6%
<b>TOTAL (hors huile)</b>	<b>541</b>	<b>651</b>	<b>20%</b>

*Evolution des tonnages de chacun des flux repris sur le site de la déchetterie de Villaz*

De manière générale, on observe une hausse conséquente des tonnages collectés et traités sur le site de la déchetterie de Villaz (+20%). La mise en place d'une benne à gravats représente près de 73% de cette augmentation. Pour le reste, on peut imaginer que l'évolution démographique de la commune n'y est pas étrangère.

Les évolutions notoires sont les suivantes :

- Hausse importante des tonnages de déchets verts (+13%) qui rejoint le constat du site des Ollières et qui semble directement lié aux conditions climatiques spécifiques de l'année 2011.
- Baisse de la ferraille de 15% alors que le site est beaucoup moins fréquenté par les récupérateurs que celui des Ollières. Cette baisse laisse imaginer une fréquentation accrue hors des horaires d'ouverture par les récupérateurs et le transfert d'une partie des déchets vers le flux D3E sur le site des Ollières.
- Les cartons bruns baissent de 14% alors qu'ils étaient en hausse en 2010 (+34%). Ce constat rejoint la baisse constatée sur le site des Ollières et peut également s'expliquer par un transfert des professionnels directement aux repreneurs professionnels.
- Les tonnages d'encombrants sont en baisse de 4% et laisse imaginer un transfert dans le flux D3E aux Ollières.

#### **ANALYSE :**

**Les constats établis pour les Ollières se retrouvent également sur le site de Villaz de manière un peu plus pondérée.**

**Les résultats 2011 montrent un fonctionnement cohérent et complémentaire avec le site des Ollières.**

#### **4.4 Traitement des déchets de déchetteries**

Typologie	Lieu	Dép.	Traitement
Incinérables	UIOM Chavanod	74	Incinération
Encombrants stockage	SITA CENTRE EST - Satolas	69	Stockage
Encombrants incinération	UIOM Chavanod	74	Incinération
Déchets verts	Compostière de Savoie	74	Compostage

Cartons Bruns	Emin sous barème D. Repreneurs divers sous barème E.	1	Mise en pâte
Gravats	CECCON	74	Recyclage pour remblaiement
Ferrailles	EXCOFFIER FRERES (Groisy)	74	Fonte
Bois	Compostière de Savoie, Saviola (Italie), Egger (88), petites quantités chez Lely Environnement (38) pour le bois non traité	74	Broyage/Compostage
D3E GEM	GEMF : Terecoval à La Chambre (73), GEMHF : Derichbourg Purfer à Saint-Pierre de Chandieu	73 et 69	Tri et valorisation matière
D3E ecrans	EDEM 3E à Macon (71) mais cela va prochainement changer	71	Tri et valorisation matière
PAM	Remondis à Villefranche-sur-Saône (69) mais cela va prochainement changer	69	Tri et valorisation matière
Huile minérale	FAURE	73	Tri et valorisation matière
Pneus	TFM	*01	Tri, réutilisation et valorisation matière ou énergie
Verre	OI Manufacturing	69	Fonte
DMS - pâteux (peinture)	SERPOL	69	Valorisation énergétique
DMS - phytos	SERPOL	69	Elimination par incinération ou traitement physico-chimique
DMS - bases	SERPOL	69	Elimination ou valorisation matière par traitement physico-chimique
DMS - médicaments	SERPOL	69	Elimination par incinération
DMS - produits de laboratoire	SERPOL	69	Elimination par incinération ou traitement physico-chimique
DMS-Aérosols	EXCOFFIER FRERES (Groisy)		Valorisation matière
Batteries	RECYLEX	69	Valorisation matière et neutralisation du plomb
PILES	Centre de recyclage COREPILE	-	Valorisation matière

Tableau de synthèse de traitement par flux des déchets des déchetteries

Les modalités de traitement des gravats ont évolué en 2011 avec le changement de contrat. Traités jusque là en stockage, ils sont désormais recyclés en travaux de voirie (ou autres ...).

Ce simple transfert permet de satisfaire un des critères du Grenelle II de réduire de 15% des filières en stockage ou incinération.

## 4.5 Dépenses des déchetteries

	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evol. 10/11	Coût 2010 (en €TTC)	Coût 2011 (en €TTC)	Evol. 10/11
Collecte et traitement	3 085	3 362	9%	183 925	214 830	17%
Traitement enc. (SILA)	484	414	-15%	82 468	76 912	-7%
TOTAL COLL. ET TRAIT.	-	-	-	266 393	291 742	10%
Gardiennage	-	-	-	35 789	49 218	38%
Entretien et fonctionnement	-	-	-	8 256	8 183	-1%
<b>TOTAL</b>	-	-	-	<b>310 439</b>	<b>349 143</b>	<b>12%</b>

*Synthèse des dépenses du site de la déchetterie des Ollières*

	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evol. 10/11	Coût 2010 (en €TTC)	Coût 2011 (en €TTC)	Evol. 10/11
Collecte et traitement	541	651	20%	30 611	34 989	14%
Traitement enc. (SILA)	75	72	-4%	12 775	13 322	4%
TOTAL COLL. ET TRAIT.	-	-	-	43 386	48 311	11%
Gardiennage	-	-	-	10 603	9053	-15%
Entretien et fonctionnement	-	-	-	488	289	-41%
<b>TOTAL</b>	-	-	-	<b>54 477</b>	<b>57 654</b>	<b>6%</b>

*Synthèse des dépenses du site de la déchetterie de Villaz*

	Tonnages 2010	Tonnages 2011	Evol. 10/11	Coût 2010 (en €TTC)	Coût 2011 (en €TTC)	Evol. 10/11
Collecte et traitement	3 626	4 013	11%	214 536	249 819	16%
Traitement enc. (SILA)	559	485	-13%	95 244	90 234	-5%
TOTAL COLL. ET TRAIT.	-	-	-	309 780	340 053	10%
Gardiennage	-	-	-	46 392	58271	26%
Entretien et fonctionnement	-	-	-	8 744	8 472	-3%
<b>TOTAL</b>	-	-	-	<b>364 916</b>	<b>406 797</b>	<b>11%</b>

*Synthèse des dépenses des deux déchetteries (Ollières et Villaz)*

Les charges de gardiennage des déchetteries sont en hausse avec la gestion en interne des remplacements liés aux congés et aux arrêts de travail, mais également par l'emploi d'un agent de sécurité pour la déchetterie des Ollières en Août 2011.

### **ANALYSE :**

- ⇒ Hausse des tonnages en déchetteries de 11% est liée principalement à la hausse des tonnages collectés pour les flux suivants : déchets verts (+18%), bois (+20%), incinérables (+15%) et DMS (+89%). La hausse conséquente des DMS nécessite une surveillance accrue des gardiens pour s'assurer que des professionnels ne déposent pas leur DMS en déchetterie en vue de la forte progression constatée.
- ⇒ Les coûts de collecte et de traitement augmentent de 16% avec l'installation d'une benne à gravats sur le site de la déchetterie de Villaz et avec la hausse du coût de l'incinération (benne incinérables et part incinérables des encombrants).

- ⇒ Le coût de gardiennage augmente de 26% avec notamment l'emploi d'un agent de sécurité aux Ollières pendant le mois d'Août 2011.
- ⇒ Les coûts de fonctionnement et d'entretien des déchetteries restent stables.
- ⇒ Au global, les coûts progressent de 11% avec l'augmentation des coûts de traitement sur certains flux, la hausse des tonnages collectés et traités et la hausse du gardiennage spécifique en 2011 (agent de sécurité en Août 2011).

Au-delà de l'affichage de ces résultats, ce tableau montre l'importance qu'il y a à développer les filières rattachées aux déchetteries au regard des coûts qu'elles occasionnent (Cf. Chapitre 5 : moyenne de 92 €/tonne tous flux confondus).

#### 4.6 Les recettes des déchetteries

RECETTES	2009 Unités de dépôt	2010 Unités de dépôt	2011 Unités de dépôt	Recettes 2009 (€TTC)	Recettes 2010 (€TTC)	Recettes 2011 (€TTC)	Augmentation 2010-2011
Facturation des professionnels	68	244	530	1 275	4 148	10 255	+147%
Reprise ferraille (en tonnes)	286,22	231	214	16 837	13 379	14 946	+12%
Ecosystèmes (soutien D3E / tonne)	-	77	99	-	4 624	5 789	+25%
Ecosystèmes (soutien D3E comm.)	-			-	-	1 509	-
Recylum (soutien communication)	-	0,150	0,306	-	750	750	0%
Reprise des cartons bruns	-	-	84	-	-	2 444	-
				<b>18 112</b>	<b>22 901</b>	<b>35 692</b>	<b>+56%</b>

*Synthèse des recettes des deux déchetteries (Ollières et Villaz)*

On observe une hausse générale des recettes liée :

- A une meilleure gestion des accès « professionnels » en déchetterie. Il reste encore des marges de progression sur ce point. On note toutefois les limites du dispositif avec un certain nombre de comportements déviants :
  - Dépôts de déchets PROS avec des véhicules privés ou banalisés
  - Abandon de déchets en entrée de site en dehors des horaires d'ouverture
  - Demandes de dérogations argumentant des dépôts privés avec des véhicules PROS
- la progression des tonnages D3E et donc des soutiens à la tonne affilié par Ecosystème sur le site de la déchetterie des Ollières.
- Le rachat des cartons bruns de déchetteries depuis le mois de Juillet 2011.
- La hausse de la reprise de la ferraille est liée à la mise en place de nouvelles règles de rachat des matériaux depuis le mois de septembre. Les règles de ce nouveau marché permettent à la CCPF de bénéficier de prix beaucoup plus intéressants (progression du prix de rachat de 187% sur la période de septembre à décembre). Cela confirme l'intérêt de protéger ce flux des vols de récupérateurs.

#### **ANALYSE :**

L'évolution des recettes ne permet pas d'enrayer la progression des dépenses mais elle met en évidence les enjeux d'une bonne gestion du haut de quai. En effet la rigueur demandée aux gardiens change en partie leurs habitudes de travail mais se traduit de manière immédiate dans les recettes.

Ce travail de « professionnalisation » du gardien de déchetterie doit se poursuivre.

## 5. LES DASRI (DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX)

## 5.1 Présentation des DASRI

Les DASRI sont définis par l'article R1335-1 du Code de la santé publique. Ce sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire, présentant un risque de contamination. Ces déchets doivent être éliminés par les personnes qui les produisent.

Le particulier, dans le cadre de l'auto traitement, peut se retrouver producteur de ce type de déchet (seringue, stylo à insuline etc.). Ces piquants/coupants classés dans les DASRI<sup>14</sup> posent alors certains problèmes de sécurité pour les rippeurs s'ils se retrouvent dans les ordures ménagères ou pour les trieurs dans les conteneurs de tri sélectif !

Si la CCPF<sup>15</sup> n'a de responsabilité en la matière qu'au titre de la salubrité publique, elle a décidé d'aider les particuliers à se débarrasser de ces déchets à risques.

## 5.2 Le système de collecte des DASRI

La CCPF<sup>31</sup> a installé une première borne automatique derrière la mairie de Villaz depuis le mois d'octobre 2008. Les usagers retirent des boîtes spécifiques à code barre dans les pharmacies du Pays de Fillière. Une fois pleines, ils les scannent à la borne automatique pour que la trappe s'ouvre et leur permette la dépose sécurisée de la boîte.

PHARMACIE	GROISY	SMB	THORENS	VILLAZ	Non déterminée	CCPF	TOTAL
Codes remis en pharmacie	55	14	42	69	-	-	180
Codes attribués	84	11	24	48	-	2	169
Dépôts	16	3	13	22	11	0	65
<b>Rendement 2011</b>	<b>19%</b>	<b>27%</b>	<b>54%</b>	<b>46%</b>	-	<b>0%</b>	<b>38%</b>
<b>Rendement 2010</b>	<b>11%</b>	<b>8%</b>	<b>87%</b>	<b>83%</b>	-	<b>0%</b>	<b>58%</b>

*Tableau de répartition des codes barres*

En 2010, le nombre de codes barres distribués était de 123 contre 169 cette année. Cette hausse de 37% peut s'expliquer par une meilleure communication concernant le dispositif au niveau des pharmacies et la diffusion d'encarts de communication dans les supports de la CCPF. On peut également imaginer une certaine hausse du nombre de personne concernée par ce flux de déchets.

Le rendement général est en baisse en passant de 58% en 2010 à 38% en 2011. Cette situation peut s'expliquer par le volume de la boîte permettant un stockage important d'aiguilles, créant ainsi un décalage entre la production réelle et les dépôts. Aussi, il a été constaté que certaines pharmacies octroyaient parfois un stock de codes barres, contrairement aux règles établies et amplifiant ce phénomène de décalage.

Le rendement est en progression pour les communes de Groisy (+8 points) et St Martin Bellevue (+19 points). Par contre la baisse est significative sur Thorens-Glières (-33 points). Ce changement dans le comportement des usagers de Thorens-Glières doit être surveillé l'année prochaine.

De la même manière, les résultats sur Villaz sont en très forte baisse (-37 points). Ce constat est beaucoup plus surprenant compte tenu de la proximité de la borne. La vigilance portera également sur ce site.

<sup>14</sup> DASRI : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

<sup>15</sup> CCPF : Communauté de Communes du Pays de Fillière

### **ANALYSE :**

Le bilan de l'année est assez mitigé. L'augmentation des attributions de code barre semble encourageante mais il se cache derrière ce chiffre des variations qui le sont beaucoup moins.

Il est noté des usages déviants au regard des règles de mise à disposition établies : certaines pharmacies distribuent plusieurs codes en même temps. Les personnes bénéficiaires de ce stock de codes barres peuvent être ainsi amenées à ne faire un dépôt dans la borne que tous les deux ans.

Ce constat impose une vigilance sur le suivi des codes-barres pour l'année 2012. Cela devra être accompagné d'un travail de communication

- auprès des pharmaciens afin de les responsabiliser dans l'octroi de codes
- auprès des bénéficiaires afin de les responsabiliser sur leurs obligations réglementaires

La réflexion sur le repositionnement de la borne actuelle ou l'ajout d'une nouvelle borne devront certainement être étudiés si l'inflexion de rendement se poursuivait en 2012.

### **5.3 Dépenses pour la collecte des DASRI<sup>28</sup>**

Les coûts de fonctionnement de la collecte des DASRI<sup>28</sup> comprennent (prix révisés en 2010) :

- La fourniture de codes barres (coûts de traitement inclus) : 1,05 €HT/code
- Collecte 780,00 €HT/an
- Fourniture et traitement des fûts 307,77 €HT/an
- La gestion et l'exploitation de la borne (TELEGESTION) 1 229,85 €HT/an
- L'abonnement GPRS (coûts de communications inclus) : 67,35 €HT/an
- Le contrat de maintenance préventive : 538,78 €HT/an

	Coût 2010 (en € HT)	Coût 2011 (en € HT)
<b>Code barre (Traitement des boîtes)</b>	<b>176</b>	<b>132</b>
<b>Collecte</b>	<b>780</b>	<b>780</b>
<b>Fourniture et traitement des fûts</b>	<b>308</b>	<b>308</b>
<b>Gestion et exploitation</b>	<b>1 230</b>	<b>1 230</b>
<b>Abonnement GPRS</b>	<b>67</b>	<b>67</b>
<b>Maintenance</b>	<b>539</b>	<b>539</b>
<b>Communication</b>	<b>730</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 830</b>	<b>3 056</b>

*Synthèse des dépenses de fonctionnement de la borne DASRI située à VILLAZ*

La baisse du coût du service DASRI est liée à l'absence de dépenses de communication en 2011 puisque les supports ont été édités en 2010 et valent pour une longue durée.

### **ANALYSE :**

A l'issue des constats établis pour 2010 (variations des coûts de 30% environ), des termes du contrat ont été renégociés et ont permis de stabiliser les dépenses d'une année sur l'autre. Ce résultat est conforme à l'objectif affiché en 2010 : stabiliser la dépense annuelle de fonctionnement à environ 2 900 €HT (hors codes barres).

### **5.4 Recettes pour la collecte des DASRI**

La CCPF<sup>16</sup> n'a bénéficié d'aucune subvention en 2011.

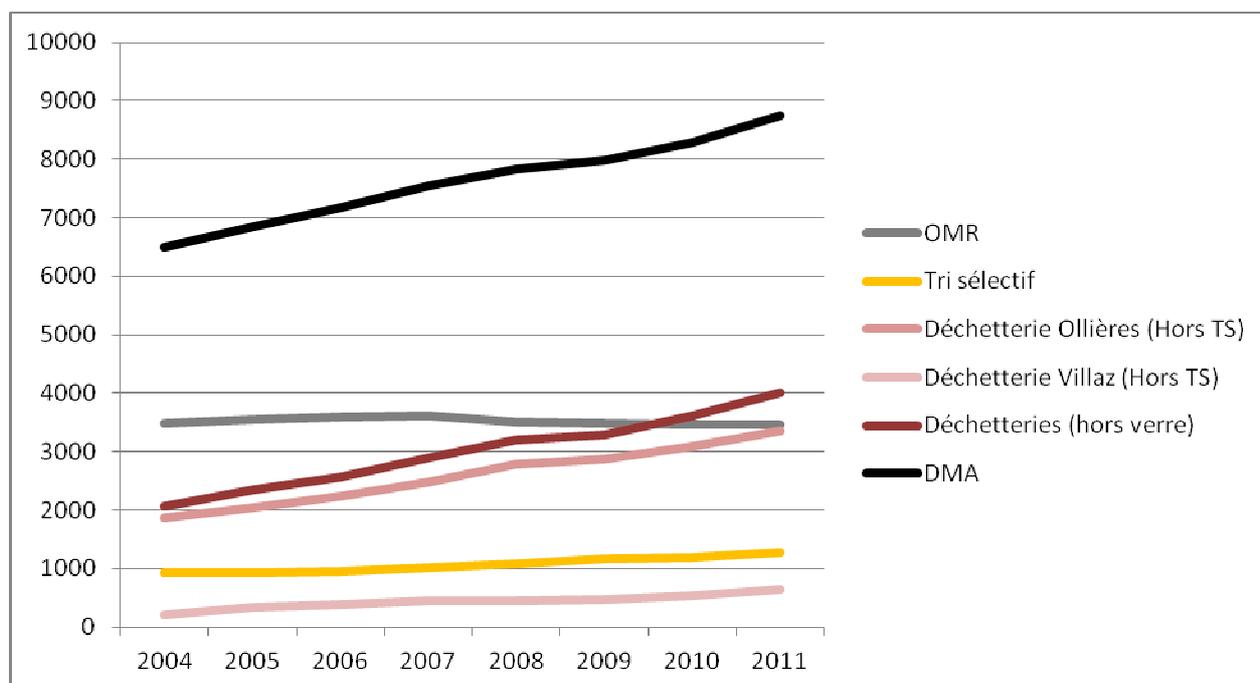
<sup>16</sup> CCPF : Communauté de Communes du Pays de Fillière

## 6. BILAN ET PERSPECTIVES

### 6.1 Analyse quantitative

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evol. 2008-2009	Evol. 2009-2010	Evol. 2010-2011
OMR	3486	3539	3597	3608	3508	3474	3471	3462	-1,0%	-0,1%	-0,3%
Tri sélectif	927	930	959	1008	1086	1180	1197	1268	8,6%	1,5%	6,0%
Déchetterie Ollières	1876	2035	2240	2476	2776	2871	3085	3362	3%	7%	9%
Déchetterie Villaz	218	346	374	452	459	465	541	651	1%	16%	20%
Déchetteries	2059	2343	2570	2886	3194	3291	3626	4013	3%	10%	11%
DMA	6507	6850	7170	7544	7829	7990	8294	8743	2%	4%	5%

*Evolution générale des tonnages de DMA<sup>17</sup> et par flux entre 2004 et 2011*



*Graphique d'évolution des tonnages par flux entre 2004 et 2011*

On notera que la courbe des Ordures Ménagères résiduels (OMr) continue de se stabiliser en 2011. Les tonnages de tri sélectif sont en plus forte hausse (+6%) par rapport à 2010 (+1,5%). Les tonnages de déchetteries poursuivent leur progression avec +11% en 2011.

Ces éléments ont pour effet d'augmenter la production globale (DMA : déchets Ménagers et Assimilés) de 5% en 2011 contre +4% en 2010.

L'analyse ne peut se contenter de cette analyse brute puisqu'un certain nombre de paramètres ne sont pas pris en compte (évolution de la population, part des déchets professionnels ...). Un indicateur plus adapté est utilisé : le ratio/habitant. Pour cela, les niveaux de population retenus sont ceux établis dans le cadre de la DGF.

<sup>17</sup> DMA : Déchets Ménagers et Assimilés : totalité des déchets collectés et traités par la collectivité. Le Grenelle II de l'environnement fixe un objectif de baisse des DMA de 7% aux collectivités.

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Evol. 10-11
<b>POPULATION</b>	14761	15072	15308	15544	15772	16000	16240	16478	-
<b>OMr</b>	236	235	235	232	222	217	214	210	-2%
<b>TRI SELECTIF</b>	63	62	63	65	69	74	74	77	+4%
<b>REFUS DE TRI</b>	-	-			2	2	3	3	+3%
<b>DECHETTERIES</b>	139	155	168	186	202	206	223	244	+9%
<i>Incin+stock</i>						73	79	52	-35%
<i>Valorisables</i>						138	147	192	31%
<b>TOTAL DMA</b>	441	455	468	485	495	499	514	534	4%
<b>TOTAL Incin+stock</b>	-	-	-	-	-	290	294	265	-9,8%
<b>TOTAL valorisation</b>	-	-	-	-	-	209	220	269	+22%

*Production moyenne annuelle de chacun des habitants du Pays de Fillière*

## 6.2 Analyse budgétaire

	DEPENSES			RECETTES			COUT REEL			
	2010 (€ TTC)	2011 (€ TTC)	Evol. 2010 /11	2010 (€ TTC)	2011 (€ TTC)	Evol. 2010 /11	2010 (€ TTC)	2011 (€ TTC)	Evol. 2010 /11	Coût / tonne €TTC
OMr	680 821	701 859	3,1%	1 184 582	1 233 375	+4,1%	667 270	691 509	3%	199
TEOM				1 171 031	1 223 025	+4,4%				
Participations				13 551	10 350	-23,6%				
Collecte	296 284	281 880	-4,9%							
Incineration	384 538	419 979	+9,2%							
Tri sélectif	182 796	187 224	+2,4%	186 030	204 273	+9,8%	-3 235	-17 049	427%	-13
Déchetteries	364 916	406 797	+11,1%	22 901	35 692	+55,8%	342 014	371 104	9%	92
DASRI	3 830	3 056	-20,2%	0		-	3 830	3 056	-20%	-
<b>TOTAL</b>	1 232 363	1 298 936	+5,4%	1 393 513	1 473 340	+6,8%	1 009 880	1 033 244	2%	

*Evolution des dépenses et des recettes par flux 2010 - 2011*

### DEPENSES

Les informations relatives aux dépenses sont détaillées tout au long du présent rapport.

### RECETTES

L'augmentation des recettes de tri sélectif et de déchetteries est expliquée tout au long du présent rapport.

Pour ce qui est des OMr, la CCPF assume intégralement la compétence collecte et assure directement le financement de ce service par la TEOM<sup>18</sup>. Le produit de la TEOM s'élève à 1 223 025 € pour l'année 2011, soit + 4% par rapport à 2010. Le taux pour la TEOM n'a pas été revalorisé en 2011, la hausse s'explique donc :

- par l'évolution du nombre d'utilisateurs concernés par la TEOM
- par l'évolution de l'assiette de calcul de la TEOM (indexée sur la valeur locative en hausse)

<sup>18</sup> TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Toutes les personnes assujetties à la taxe foncière sont redevables de la TEOM. La base est la valeur locative à laquelle est appliqué le taux de TEOM déterminé par le Conseil de Communauté soit 8,71% en 2010 (idem 2009).

La baisse de recettes de participation sont liées à l'arrêt des ventes de chalets à ordures ménagères. Ces derniers sont en effet conservés dans le patrimoine en vue du lancement de la collecte des CARTONS PRO prévue dès 2012.

La redevance spéciale correspondant à la participation forfaitaire demandée au Centre ARTHUR LAVY reste inchangée à 10 350 €TTC.

A court terme, les recettes de la TEOM ne permettront plus de couvrir les frais d'incinération en augmentation constante (CF chapitre 5 – Bilan et perspectives). Cette situation justifie :

- le développement de nouvelles filières de détournement de l'incinération
- la maîtrise des accès en déchetterie

L'écart entre les recettes et les dépenses représente pour l'exercice 2011 un delta de 174 405 € qui correspond à la marge de fonctionnement disponible pour l'investissement.

## **SYNTHESE DE L'ANNEE 2011**

*D'une manière générale, les dépenses augmentent de 5% et sont fortement liés aux déchetteries (plus des 2/3 de l'augmentation), le reste est lié à l'augmentation des coûts de l'incinération. On notera que la hausse de l'incinération de 15,50€ TTC/tonne (+9%) ne s'est pas traduite dans le coût global du service à la même hauteur puisque ce dernier a augmenté de 66 573€ TTC (+5%). Ce bon résultat est à attribuer :*

- à la baisse des coûts de collecte pour le flux des ordures ménagères
- aux bons résultats du tri sélectif

### **ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR)**

*Forte hausse du coût à la tonne de l'incinération (+9 %)*

*Baisse des tonnages collectés (-0,3%)*

*Maîtrise du coût du service de collecte par la poursuite du travail d'optimisation avec l'installation des conteneurs semi-enterrés qui vient compenser cette augmentation*

*Diversification des tâches des agents (nettoyage, entretien...)*

### **TRI SELECTIF**

*Hausse de 6% des tonnages pour les 2 flux (verre et multimatériaux)*

*Signature du nouveau contrat Eco-Emballages nommé Barème E : les soutiens sont désormais uniquement liés aux résultats de tri des habitants de la collectivité*

*Forte augmentation des recettes de ventes de matériaux (hausse des prix de reprise en particulier)*

### **DECHETTERIES**

*Forte augmentation des tonnages et donc des dépenses, en particulier avec la hausse des coûts de collecte et de traitement (signature du nouveau marché en septembre 2011)*

*Vols toujours nombreux et situation **très tendue** en haut de quai (récupérateurs, artisans ...)*

*Nécessité de maîtriser les accès*

**Cette année encore, le tri sélectif s'équilibre par les recettes de soutiens et de vente et l'incinération reste la solution financière la moins avantageuse**

## 6.3 Perspectives

---

### OBLIGATIONS DU GRENELLE II

---

La loi Engagement Nationale pour l'Environnement (ENE) dite loi « Grenelle II » détaille un certain nombre d'objectifs nationaux :

- Réduction de 7% des DMA
- Réduction de 15% du recours à l'incinération et au stockage
- Taux de valorisation de 35% puis 45%

### ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DU SILA

---

En réponse aux principes annoncés dans le cadre du Grenelle II, le SILA étudie actuellement la requalification de son UIOM. Ces travaux doivent permettre notamment d'éviter le paiement d'une TGAP<sup>19</sup> majorée instaurée dans le cadre des lois Grenelle.

Dans ce contexte, les capacités d'incinération de l'UIOM ont été arrêtées à 90 000 tonnes et impliquent de la part de chacun des EPCI adhérents un engagement fort pour contenir le flux d'OMr dans cet ordre de valeur. Tout écart positif ou négatif vis-à-vis de ce seuil viendrait augmenter le coût à la tonne. Ce schéma fonctionne dans la mesure où :

- Chaque EPCI fourni des efforts jamais engagés jusque là pour réduire son recours à l'incinération
- Chaque EPCI se doit de refuser tout déchet professionnels quel qu'il soit

Le SILA a donc prévu un engagement de chacun des EPCI sur un principe de responsabilité partagé. Dans le cas de la CCPF, les engagements pris sont les suivants :

- Réduction de 1kg/an/ht de la production d'OMr jusqu'au seuil de 200 kg/an/ht
- Stabilisation des tonnages incinérables issus de déchetteries

Sur la question des déchets professionnels, par délibération n°2011-57 (du 19 Mai 2011) et après avis de la commission DECHETS, le Bureau des maires a décidé de ne pas fermer la porte aux entreprises du Pays de Fillière dans la mesure où :

- Si la CCPF leur ferme les portes après que le SILA ai fermé les siennes, les entreprises locales n'auront plus aucun débouché local pour le traitement par incinération de leurs déchets banals
- Les professionnels auront toujours la liberté de déposer leur déchets dans les points de regroupement prévus pour les particuliers

### LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS (PDED)

---

Bien que non opérationnel, les études menées par le Conseil Général laissent préfigurer certaines dispositions du futur PDED. Ainsi, les éléments suivants peuvent d'ores et déjà être pris en compte :

- Réduction de 11% des DMA à l'horizon 2014
- Réduction de 7% des DMA après 2014 par période de 5 ans

Les objectifs de PDED<sup>74</sup> sont donc plus ambitieux que le Grenelle II puisqu'il va plus loin dans les objectifs de réduction et propose de prolonger l'effort après 2014.

### LE PLAN LOCAL DE REDUCTION

---

Institué par la loi Grenelle I du 03 aout 2009, le Plan Local de Prévention des Déchets est obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. Bien qu'elle n'y soit pas soumise, la CCPF tente l'exercice qui va dans le sens d'une évolution nécessaire et inévitable du service.

---

<sup>19</sup> TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

## LE DIAGNOSTIC

- **Quantitatif** : établit sur la base des résultats 2009
- **Qualitatif** : le gisement du Pays de Fillière se distingue par quelques spécificités locales :
  - Forte production de verre, celle-ci suit les grandes tendances nationales mais se distingue par un niveau relativement élevé (moyennes nationale à 29 kg/an/ht contre 39 sur le Pays de Fillière)
  - Prise en charge de la quasi-totalité des déchets professionnels
  - Habitat éclaté justifiant la collecte en points de regroupement pour les particuliers comme pour les professionnels
  - Très forte pression foncière liée à la traversée Annecy-Genève

## LES ACTEURS

- **Particuliers** : chaque habitant du Pays de Fillière est concerné
- **Collectivités** :
  - les communes sont concernées au regard des déchets que produisent chacun de leurs services et bâtiment (scolaires notamment) et de leur compétences « voirie »
  - le Conseil Général 74 est concerné au regard des déchets que produit le collège et ses services de voirie
- **Professionnels** : chaque établissement « professionnel » du Pays de Fillière est concerné. Parmi eux, le Grenelle II distingue les gros producteurs pour lesquels des obligations de traitement de biodéchets impacteront le fonctionnement du service
- **Monde associatif** : les associations seront concernées au regard de leur statut d'organisateur sur des événements générateurs de déchets
- **Prestataires** : il s'agit des prestataires de services mandatés par la CCPF
  - Déchetteries
  - Multimatériaux
  - Verre
- **Partenaires**
  - CG74 : en tant que responsable du PDED74
  - Ademe : en tant que coordonnateur des démarches engagées à l'échelle nationale, l'Ademe anime des programmes d'aide à l'investissement (sur la modernisation des déchetteries notamment)
  - Eco-organismes : les engagements contractuels pris avec la CCPF permettent de dégager les aides et soutiens dégagés par les écotaxes qu'ils perçoivent.

## LE PLAN D' ACTIONS

D'une manière générale, les principes suivants sont retenus :

- **PRINCIPE 1** : réduction des déchets à la source
- **PRINCIPE 2** : privilégier la revalorisation matière
  - Déchetterie : nouvelles filières de valorisation (REP ou autres)
  - Tri sélectif : développement du geste de tri
  - Compostage individuel à développer
  - Déchets professionnels : développer la collecte séparative des cartons professionnels ainsi que le traitement spécifique des biodéchets des gros producteurs

- **PRINCIPE 3** : recours à la valorisation énergétique lorsque la revalorisation matière n'est plus possible
- **PRINCIPE 4** : ne recourir à l'enfouissement que pour les déchets ultimes
  - N'accepter plus que les mâchefers en enfouissement
  - Promouvoir le recyclage des mâchefers lorsque cela est possible.

Pour répondre à ces principes, un plan d'action pluriannuel a été mis en place :

## 1 Réduction de 7% des DMA, accentué à 11% par le PDED74

**1.a - Maîtrise des accès en déchetterie** pour une réduction des tonnages jusqu'à 215 kg/an/ht en 2019. A savoir que le CG74 préconise un maintien des tonnages 2011 qui avaient augmenté de 1,9% entre 2009 et 2011. L'objectif 2014 passe ainsi de 206 à 210 kg pour se maintenir par la suite. Le plan de réduction détaillé ci-après montre qu'avec le niveau actuel (243kg), une réduction en deçà de 215 kg n'est pas envisageable à l'horizon 2019.

**1.b - Renvoi des professionnels vers les déchetteries professionnelles** : l'impact de cette mesure est difficilement quantifiable, il n'est donc pas intégré dans les réductions de tonnages

**1.c - Développement du compostage individuel** : l'action relancée courant 2012 ne devrait pas donner de résultats probants avant 2013. Le rythme de progression du détournement annuel est estimé à environ 7 tonnes. La progression se traduit donc par une baisse de 0,5kg/an environ

**1.d - Traitement spécifique des déchets biologiques** : l'objectif est d'avancer progressivement sur le territoire avec un gisement estimé à 60 tonnes (soit 3,5 kg/ht à l'horizon 2019). La progression annuelle retenue est d'environ 8 tonnes.

## 2 Réduction de 15% du recours à l'incinération et au stockage

**2.a - Développement du compostage individuel** : cf point 1.c

**2.b - Développement du tri sélectif** : compte tenu de la très forte progression observée ces dernières années, il est difficile d'estimer précisément les marges de progression sans faire de caractérisation du flux OMr. Le CG74 donne des indications avec un objectif de performance de 43 kg/an/ht à l'horizon 2019. C'est donc cet objectif qui a été avancé. Cet objectif représente une hausse de 15% du ratio.

**2.c - Détournement des encombrants et incinérables** :

- PLATRES : gisement annuel estimé à 15 tonnes environ. La démarche implique la mise en place d'une benne de 10 m<sup>3</sup> sur le haut de quai et des aménagements du site annoncés un peu plus loin.
- MEUBLES : mise en place à prévoir après la création de la REP. La démarche implique la mise en place d'une benne de 30 m<sup>3</sup> sur le haut de quai et des aménagements du site annoncés un peu plus loin.
- TEXTILES : mise en place en lien direct avec la REP. La démarche implique la mise en place d'une armoire de 2 m<sup>3</sup> environ sur le haut de quai.
- PLASTIQUES : mise en place indépendante de toute REP. La démarche implique la mise en place d'une benne de 30 m<sup>3</sup> sur le haut de quai et des aménagements du site annoncés un peu plus loin.

**2.d - Détournement des OMr** : il s'agit d'isoler les cartons des professionnels que l'on retrouve principalement en mélange dans le flux des OMr. L'objectif étant de les collecter à part et de les évacuer vers des filières de valorisation matière. Le gisement annuel global sur le Pays de Fillière est estimé à 60 tonnes. Il est prévu une montée progressive jusqu'à atteindre un optimum à 3,5 kg/an/ht. La mise en œuvre du dispositif se fait en « recyclant » les anciens chalets OMr. Le service sera assuré en régie en utilisant les heures dégagées du temps de collecte dans le cadre de la réorganisation du service.

## 3 Taux de valorisation de 35% puis 45% : la réussite de cet objectif découlera des mesures précédentes

**LA MISE EN ŒUVRE : LE PHASAGE**

La mise en œuvre requière dans certains cas des investissements et une organisation du service qui implique au préalable un phasage précis et organisé sur le plan technique ainsi que sur le plan budgétaire.

OBJECTIF	SOUS OBJECTIFS	ACTIONS	MOYENS ORGANISATIONNELS	MOYEN BUDGETAIRES	ACTEURS	ECHÉANCES
1. Réduction de 7% des DMA	1.1. Maîtrise des accès en déchetterie	1.1.1. Sensibilisation du gardien	Formation du gardien Réunion « bilan trimestriel »	2 séances annuelles : 1 500€ - (temps de travail)	CCPF	Formations : chaque année à partir de 2013 Réunions : chaque année à partir de 2012
		1.1.2. Renforcement du gardiennage	Formation gardiens Recrutement d'un gardien supplémentaire	2 séances annuelles : cf 1.1.1 Temps plein : 30000€	CCPF	Formations : chaque année à partir de 2013 Recrutement : chaque année à partir de 2012
		1.1.3. Mise en place d'un système de contrôle d'accès	Cocarde deux profils (particuliers et PROS)	Fourniture cocarde : 2 000€	CCPF Usagers	2014 : cocardes
	1.2. Renvoi des professionnels vers les déchetteries professionnelles	1.2.1. Information auprès des professionnels	Campagne de communication : brochure, articles ...	Brochure : 2 000€	CCPF Professionnels Pays Fillière	Brochure : chaque année à partir de 2012
		1.2.2. Conditions moins concurrentielles que les « privés »	Augmentation du coût d'enlèvement	- (temps de travail)	CCPF Prestataires	Réalisé 2011
	1.3. Développement du compostage individuel	1.3.1. Relance de l'action compostage	Communication Commande pour le compte de tiers	1 parution presse annuelle : 500€ - (temps de travail)	APF CCPF	Chaque année à partir de 2012
		1.3.2. Aide à l'acquisition	Subvention CCPF	Subvention : 2500 € (20%)	CCPF	Chaque année à partir de 2013
	1.4. Traitement spécifique des déchets biologiques	1.4.1. Sensibilisation des gros producteurs	Campagne de communication : brochure, articles ...	Cf 1.2.1	CCPF Gros producteurs	2013 : phase 01 2014 : phase 02 2015 : phase 03
		1.4.2. Système contraignant en cas d'échec	Arrêt de la collecte	-	CCPF	2013 : phase 01 2014 : phase 02 2015 : phase 03
	2. Réduction de 15% du recours à l'incinération	2.2. Développement du tri sélectif	2.2.1. Réduction à la source	Campagne de communication : brochure, articles ...	Brochures annuelles : 6 000€	CCPF La Poste
2.2.2. Information auprès des usagers			Campagne de communication écrite : brochure, articles ... Campagne de communication orale (terrain)	Brochures annuelles : cf 2.2.1 Tiers-temps : 10 000€	CCPF La Poste	Chaque année à partir de 2012
2.2.3. Ajustement du parc de conteneurs			Repositionnement de certains points Renforcement de certains points sur 5 ans	- (temps de travail) 10 CSE : 37 000 €	CCPF Mairies Usagers	2013 : 7400€ 2014 : 7400€ 2015 : 7400€ 2016 : 7400€ 2017 : 7400€
2.2.4. Simplification des consignes de tri			Selon consignes EE	-	CCPF Eco-organismes	-
2.2.5. Accompagnement des événements			Mise à disposition de matériel de pré-collecte  Communication auprès des organisateurs	5 bacs roulants : 2 000€ 6 portes sacs : 3 500€ 5 colonnes VERRE : 6 500€ 3 colonnes MULTI : 3 900€ 20 casiers verre : 400€	OTPF Mairies associations	2012 : 2 500€ 2013 : 5 000€ 2014 : 5 000€ 2015 : 3 800€
2.3. Détournement des encombrants et Incinérables			2.3.1. Collecte spécifique des textiles	Libération espace haut de quai Contractualisation éco-organisme Mise en place d'une armoire Communication usagers	- (temps de travail) Brochures annuelles : cf 2.2.1	Prestataire agréé Régie CCPF Régie CCPF
		2.3.2. Collecte spécifique des meubles	Aménagement haut de quai  Libération espace bas de quai Contractualisation éco-organisme	Dalles : 7 000 € Caillebotis : 4 000€  - (temps de travail)	CCPF Prestataires	2014

		Mise en place d'une benne 30 m <sup>3</sup> Formation gardiens	Location benne : 800€ annuels 2 séances annuelles : Cf 1.1.1		
	2.3.3. Collecte spécifique des plâtres	Déplacement PAM Réorganisation haut de quai Contractualisation prestataire Mise en place d'une benne 10 m <sup>3</sup> Formation gardiens	Location benne : 500€ annuels  2 séances annuelles : Cf 1.1.1	CCPF Prestataires	2012
	2.3.4. Collecte spécifique des plastiques durs	Aménagement haut de quai  Contractualisation prestataire Mise en place d'une benne 30 m <sup>3</sup> Formation gardiens	Dalles : 6 000€ Caillebotis : cf 2.3.2  Location benne : 800€ annuels 2 séances annuelles : Cf 1.1.1	CCPF Prestataires	2013
2.4. Détournement des filières d'enfouissement	2.4.1. Recyclage des gravats de déchetterie	Contractualisation prestataire		CCPF Prestataires	Réalisé 2011
2.5. Détournement des OMr	2.5.1. Collecte spécifique des cartons « pros »	Finalisation réorganisation service Adaptation véhicule de collecte Négociations usagers Mise en place de 5 à 10 chalets cartons Sensibilisation professionnels Réalisation collecte spécifique	Ridelles et filet : 2 000€  Trappes et portes : 3 000 € Brochures : cf 1.2.1 Opération blanche	CCPF Professionnels Prestataires	2012 Thorens-Glières + Vilaz 2013 : Groisy + St Martin + Evires 2014 : Charvonnex 2015 : à définir
	2.5.2. Développement du compostage individuel	Cf 1.3	Cf 1.3	Cf 1.3	Cf 1.3
	2.5.3. Traitement spécifique des déchets biologiques	Cf 1.4	Cf 1.4	Cf 1.4	Cf 1.4
2.6. Réduire les déclassements de bennes	2.6.1. Renforcement du gardiennage	Formation gardiens Recrutement d'un gardien supplémentaire	2 séances annuelles : cf 1.1.1 Temps plein : cf 1.1.2	CCPF	Cf 1.1.1 Cf 1.1.2
	2.6.2. Sécurisation des flux	Vidéosurveillance  Mise en place benne maritime PAM Sécurisation DDM	Mise en service : 20 000€ Cout fonctionnement : 3 000€ Location benne : 1 600€ Aménagement local : 40 000€	CCPF Prestataires	2012 : vidéosurveillance 2012 : benne maritime  2015 : local DDM

*Tableau de synthèse du plan d'action et des moyens à mettre en œuvre*

#### L'OUTIL DE SUIVI : LE SIMULATEUR DE REDUCTION DES DECHETS

La déclinaison du tableau de synthèse du plan d'action permet de formaliser une simulation de résultats jusqu'en 2019.

	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Obj GRENELLE en 2014	Obj SILA En 2014	Obj CG74 en 2014	2015	2016	2017	2018	2019	Obj CG74 en 2019 (p/r 2014)			
<b>POPULATION</b>	15544	16000	16240	16478	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Valorisation CARTONS PROS	0	0	0	0	0,5	1	1,5				2	2,5	3	3,5	3,5	-			
Valorisation BIODECHETS	0	0	0	0	0	0,5	1				1,5	2	2,5	2,5	2,5	-			
Valorisation COMPOSTAGE	0	0	0	0	0	0,5	1				1,5	2	2,5	3	3,5	-			
Détournement incinération	0	0	0	0	0,5	2	3,5				4,5	6,5	8	9	9,5	-			
OMr théorique	232	217	214	210	207	204	201	-	-	-8,50%	200	194	200	200	200	-5%			
<b>OMr résultant</b>	<b>232</b>	<b>217</b>	<b>214</b>	<b>210</b>	<b>206,5</b>	<b>202</b>	<b>197,5</b>	-	-	<b>-8,50%</b>	<b>200</b>	<b>194</b>	<b>195,5</b>	<b>193,5</b>	<b>192</b>	<b>191</b>	<b>190,5</b>	<b>-5%</b>	<b>185</b>
<b>TRI SELECTIF</b>	<b>65</b>	<b>74</b>	<b>74</b>	<b>80</b>	<b>81</b>	<b>82</b>	<b>83</b>	-	-	-	<b>84</b>	<b>85</b>	<b>85,5</b>	<b>86</b>	<b>86,5</b>	-			
Hors verre		32	35	36,5	37,5	38,5	39,5	-	-	-	20,30%	38,5	40,5	41,5	42	42,5	43	11,70%	43
Refus de tri		2	3	3	3	3	3	-	-	-			3	3	3	3	3		
<b>DECHETTERIES</b>	<b>186</b>	<b>206</b>	<b>223</b>	<b>243</b>	<b>238</b>	<b>233</b>	<b>228</b>	-	-	-	<b>1,90%</b>	<b>210</b>	<b>223</b>	<b>221</b>	<b>219</b>	<b>217</b>	<b>215</b>	<b>0%</b>	<b>210</b>
Valorisation PLATRES	0	0	0	0	0	0,5	1				1	1	1	1	1	-			
Valorisation MEUBLES	0	0	0	0	0	0	0,5				1	1	1	1	1	-			
Valorisation TEXTILES	0	0	0	0	0	0	0,5				0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-			

Valorisation PLASTIQUES	0	0	0	0	0	0	0,5							1	1	1	1	1	-	-
Détournement incinération	0	0	0	0	0	0,5	2,5							3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	-	-
Incin+stock	-	73	79	51	52	51,5	50,5	-	-	0%	51	-	-	49,5	49,5	49,5	49,5	49,5	-	51
Valorisables	-	138	147	192	186	181	176	-	-	-	-	-	-	171	169	167	165	163	-	159
<b>TOTAL DMA</b>	<b>485</b>	<b>497</b>	<b>514</b>	<b>534</b>	<b>525,5</b>	<b>517</b>	<b>508,5</b>	<b>-7%</b>	<b>463</b>	-	-	-	-	<b>502,5</b>	<b>499,5</b>	<b>496,5</b>	<b>494</b>	<b>492</b>	-	-
<b>TOTAL Incin+stock</b>	<b>-</b>	<b>289</b>	<b>294</b>	<b>265</b>	<b>261,5</b>	<b>256,5</b>	<b>251</b>	<b>-15%</b>	<b>246</b>	-	-	-	-	<b>248</b>	<b>246</b>	<b>244,5</b>	<b>243,5</b>	<b>243</b>	-	-
<b>TOTAL valorisation</b>	<b>-</b>	<b>208</b>	<b>220</b>	<b>269</b>	<b>264</b>	<b>260</b>	<b>256</b>	<b>45%</b>	<b>224</b>	-	-	-	-	<b>252</b>	<b>251</b>	<b>249,5</b>	<b>248</b>	<b>246,5</b>	-	-

*Tableau de simulation de résultats sur la période 2009-2019*

Le tableau montre la difficulté de satisfaire aux objectifs attendus, notamment :

- au regard des objectifs du SILA pour les apports en déchetterie
- au regard des objectifs du PDED pour la réduction des filières d'incinération

Ces éléments sont à suivre, la réponse à ces objectifs pourrait être nuancée compte tenu de la situation de départ en Pays de Fillière (diagnostic) qui montre que la production sur le Pays de Fillière est inférieure de :

- - 22 % d'OMr par rapport à la moyenne SILA (213 contre 274kg/an/ht)
- - 23 % à la moyenne départementale (213 contre 277kg/an/ht)

Des échanges avec ces organismes sont à engager pour voir dans quelles mesures ces règles peuvent être aménagées en raison des spécificités du pays de la Fillière.

#### **L'OUTIL DE PROGRAMMATION : LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS**

Initié dans le courant de l'année 2012, le plan pluri-annuel d'investissement sera proposé dès 2012. Il a vocation à croiser la programmation du plan local de réduction avec les évolutions de certains coûts de fonctionnement ou les investissements programmés sur le service sans lien direct avec ce dernier plan, à savoir :

- Finalisation de la pose de conteneurs semi-enterrés
- Remplacement des véhicules de collecte
- Augmentation de coûts de traitement (incinération notamment)

**PLAN LOCAL DE REDUCTION DES DECHETS**  
**BILAN 2011 (ANNEE DE REFERENCE : 2009)**

**Réduction de 7% des DMA**

*La baisse des OMr est compensée par la hausse du tri sélectif. Au global, le volume de DMA augmente sur notre territoire (+6,4%), cette hausse est essentiellement liée à la hausse des tonnages reçus en déchetterie (+18,5%). Malgré le travail de hausse de filières valorisées, notamment pour les gravats en 2011 (valorisés en remblai), cette enveloppe globale doit être réduite : maîtrise des flux et des accès en déchetterie, incitation au compostage et gestes de prévention.*

**Réduction de 15% du recours à l'incinération et au stockage**

*Avec la valorisation des gravats, les tonnages de déchets incinérés et stockés en 2011 baisse de 10%. Cependant, l'objectif de réduction reste très ambitieux. Dans la mesure où le stockage est amené à disparaître, l'effort devra être porté sur les filières de détournement de l'incinération : compostage, détournement de déchets des flux encombrants et incinérables en déchetteries (plastiques, plâtres, REP ameublement ...).*

**Taux de valorisation de 35% puis 45%**

*Les 269 kg/an/ht correspondent à un taux de valorisation de 51% au regard de l'ensemble des déchets du territoire traités. L'objectif annoncé du Grenelle II est donc rempli.*

**Conclusion**

*Toute l'attention du service DECHETS doit se concentrer sur les objectifs de réduction des DMA et de réduction des déchets incinérés et stockés pour l'avenir. Pour atteindre ces objectifs ambitieux des mesures importantes devront être prises dans le cadre d'un plan local de réduction des déchets.*

**Le niveau de réponse au Grenelle II est variablement satisfaisant :**

- le recul du recours à l'incinération et au stockage (-10%) doit être maintenu pour atteindre les 15%**
- le taux de valorisation est très bon (>50%)**
- la baisse de 7% des DMA est inenvisageable à ce jour, la tendance actuelle est complètement inversée**

A Thorens-Glières, le 20 juin 2012

Le Président  
Christian ROPHILLE